

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



VELOROUTE
LA VOIE
DES VIGNES

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

SOMMAIRE

Le territoire de la CABCS

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions



Les moyens au service d'un territoire

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources



Les Actions économiques et d'aménagement

- Le Programme Local de l'Habitat
- Le Plan Climat Energie Territorial
- La gestion du droit des sols / FEDER
- Les ZAC et autres missions urbanisme
- La Mobilité dans l'Agglomération



Les Actions environnementales

- Les Déchets
- L'eau potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels

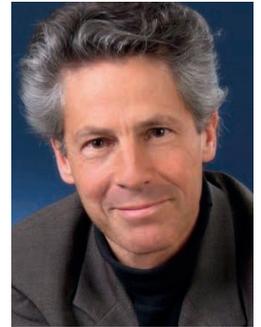


Les actions au bénéfice de la cohésion sociale

- L'action famille :
 - L'enfance
 - La petite enfance
- L'action culturelle :
 - Conservatoire
 - Beaux-Arts
- Les équipements sportifs



Le mot du Président



Chers amis,

La publication du rapport d'activité d'une collectivité est un grand temps fort de transparence publique. C'est en effet l'occasion pour les élus, les collaborateurs et le public d'évaluer le chemin accompli durant l'année écoulée. 2016 a été une année charnière dans le mandat en cours.

Elle a été celle de la mise en œuvre volontariste d'une gouvernance dynamique, fondée sur l'écoute et la concertation, associant étroitement les maires des communes dans les décisions prises.

Pour relever le défi de l'attractivité de notre territoire, notre engagement collectif doit être soutenu et constant.

Les chantiers ouverts en 2016 s'inscrivent dans la continuité du travail réalisé précédemment. Mais, dans un contexte de réduction des dotations financières de l'État et de transferts multiples de nouvelles compétences, nous avons dû également identifier les priorités afin d'y consacrer l'essentiel de nos efforts, tout en n'augmentant pas la pression fiscale des entreprises.

La première d'entre elles concerne le **développement économique** de notre territoire. Plusieurs projets imaginés au début du mandat prennent forme. Nous devons créer de la croissance en optimisant les conditions d'accueil des entreprises pour favoriser l'émergence de nouveaux emplois.

Lorsque ces mêmes entreprises explorent les endroits où elles pourraient idéalement s'implanter, l'organisation des **transports** s'impose comme une évidence, ne serait-ce que pour favoriser le déplacement de leurs futurs salariés.

C'est notamment pour cette raison que nous avons porté une nouvelle DSP avec l'entreprise KEOLIS.

Cette amélioration de la qualité de vie ne concerne pas seulement les salariés : les habitants, les retraités, les étudiants ont aussi ressenti les effets bénéfiques de ce grand projet avec la desserte de nouvelles communes comme Sainte-Marie-la-Blanche et la création du TAD (transport à la demande).

L'Agglomération, ce sont aussi des services à la population, pour améliorer le cadre de vie au quotidien et favoriser la cohésion sociale, avec l'ouverture d'une nouvelle structure périscolaire à Levernois et d'un multi accueil petite enfance à Chagny, le projet 2017 de création d'une nouvelle restauration scolaire à Nolay, des équipements sportifs de qualité, une action culturelle très riche grâce au Conservatoire de Musique et à l'École des Beaux-Arts.

Enfin l'Agglomération ce sont bien sûr des actions environnementales fortes en matière de déchets, d'eau potable et d'assainissement, de gestion des rivières, une politique cyclable toujours plus engagée et le développement du Plan Climat Energie.

L'Agglomération, c'est tout cela et bien plus encore que je vous laisse découvrir au travers de ce rapport d'activité.

Le temps politique et celui des citoyens, en attente légitime de services utiles et performants, doivent s'accorder. Ces projets mettent parfois du temps à émerger. Mais notre devoir est de tenir le cap d'une vision globale de l'aménagement de notre territoire à long terme, tout en agissant dans des délais acceptables par nos concitoyens.

Demain se construit déjà aujourd'hui. Avec tous les maires des autres communes, dans un esprit de concertation, je consacrerai toute mon énergie à cet objectif.

Alain SUGUENOT

Président de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BEAUNE CÔTE ET SUD :

- Le fonctionnement et les compétences
- Le Conseil Communautaire
- Le Bureau
- Les Commissions



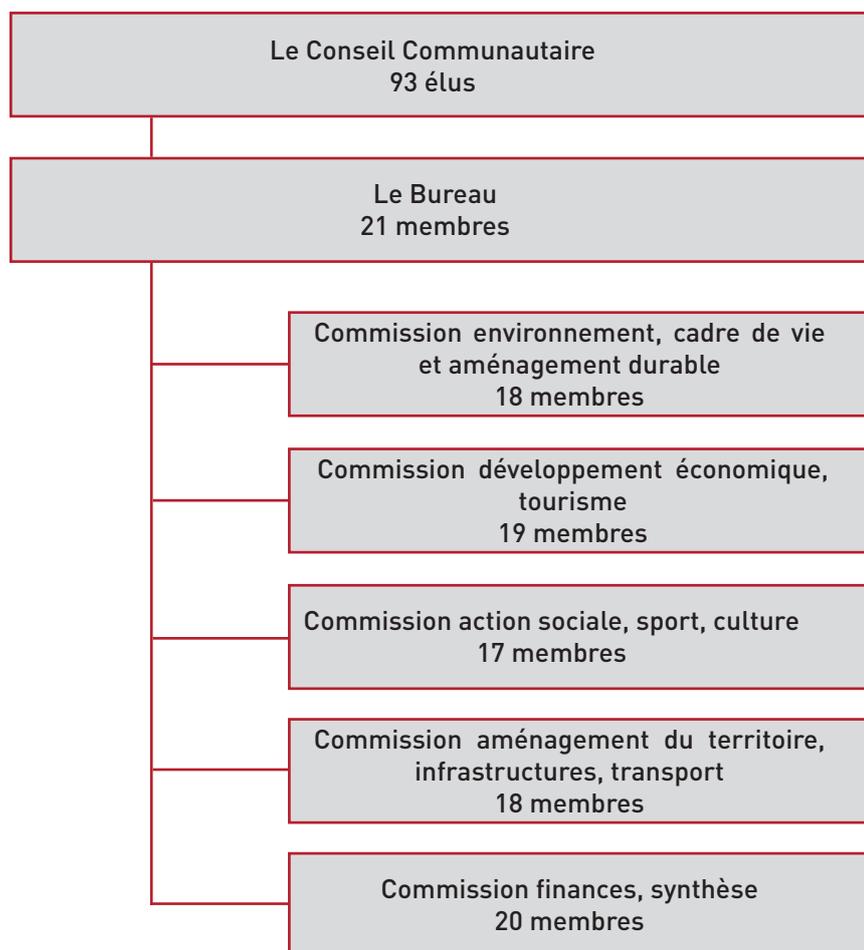


BEAUNE Côte et Sud :

1 Agglomération, 53 communes

Situé au cœur de la Bourgogne, entre ville et campagne, le territoire de l'Agglomération BEAUNE Côte et Sud ne cesse de se développer pour offrir à tous ses habitants un cadre de vie équilibré, alliant loisirs et services de proximité, répondant à leurs besoins quotidiens.

L'INSTITUTION



COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

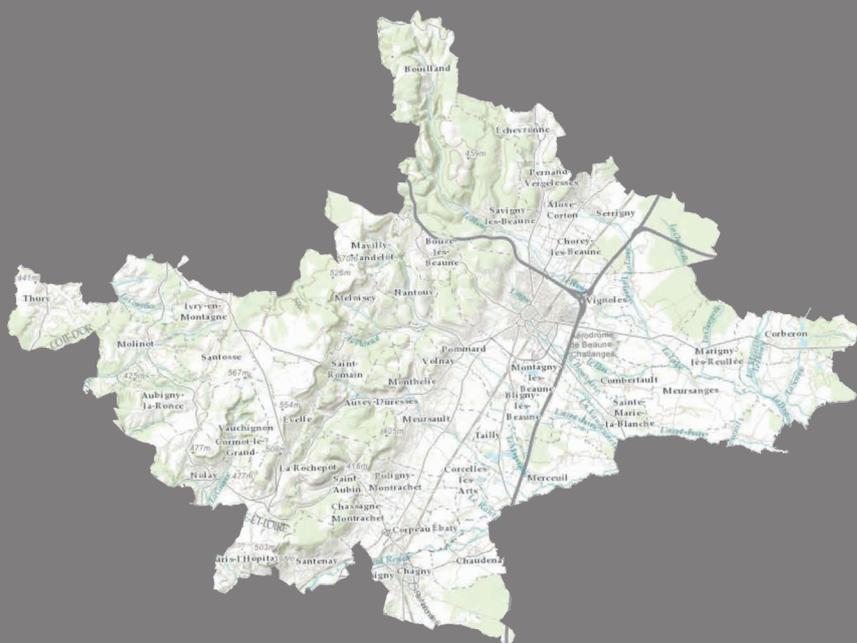
- Aménagement de l'espace communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), organisation des transports
- Équilibre social de l'habitat - politique de la ville d'intérêt communautaire, Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Développement économique d'intérêt communautaire : création, aménagement, entretien et gestion des activités, actions de développement économique d'intérêt communautaire, tourisme.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Équipements sportifs d'intérêt communautaire,
- Action culturelle : école des Beaux Arts et Conservatoire de Musique et Danse
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Voirie : création, aménagement et entretien de voirie pour les zones d'activités et les parcs de stationnement d'intérêt communautaires
- Action environnementale : assainissement collectif et autonome, eau potable et gestion des déchets ménagers et assimilés.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Études à l'échelle de la communauté en matière de préservation du patrimoine naturel et environnemental ainsi que du patrimoine bâti,
- Action famille : Enfance (extra et péri-solaire) et Petite Enfance (Relais Assistantes Maternelles RAM et crèches)
- Fourrière animale intercommunale,
- Politique de circulation douce,
- Aménagement des berges et entretien des rivières
- Aire de grand passage des gens du voyage.



CHIFFRES CLÉS

Création le 1er janvier 2007

48 communes du sud de la Côte d'Or

5 communes du nord de la Saône et Loire

54 000 habitants

552 km²

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire compte 93 élus représentant 53 communes proportionnellement au nombre d'habitants qu'elles comptent.

ALOXE CORTON, 155 habitants
Maurice CHAPUIS

AUBIGNY LA RONCE, 173 habitants
Gérard ROY

AUXEY DURESSES, 330 habitants
Bernard BATAULT

BAUBIGNY, 218 habitants
Patrick MANIERE

BLIGNY LES BEAUNE, 1281 habitants
Gabriel FOURNIER

BOUILLAND, 201 habitants
Jean-Noël MORY

BEAUNE, 22 543 habitants
Alain SUGUENOT
Jean Luc BECQUET
Nadine BELISSANT-REYDET
Isabelle BIANCHI
Pierre BOLZE
Raphaël BOUILLET
Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS
Marie-France BRAVARD
Anne CAILLAUD
Frédéric CANCEL
Jean-François CHAMPION
Carole CHATEAU
Xaxier COSTE
Ariane DIERICKX
Stéphane DAHLEN
Alexis FAIVRE
Philippe FALCE
Thibaut GLOAGUEN
Fabrice JACQUET
Danièle JONDOT-PAYMAL
Marie-Odile LABEAUNE
Virginie LONGIN
Marie-Laurence MERVILLE
Justine MONNOT
Marie-Laure RAKIC
Philippe ROUX
Jacques THOMAS
Antoine TRIFFAULT-MOREAU
Carla VIAL
Jean-Benoit VUITTENEZ

BOUZE LES BEAUNE, 332 habitants
René l'Excellent

CHAGNY, 5 821 habitants
Michel PICARD
Martine BOUGEOT
Estelle BERNARD BRUNAUD
Philippe DIDAILLER
Patrick FERRANDO
Patricia ROSSIGNOL
Michel RODIER

CHASSAGNE-MONTRACHET, 327 habitants
Céline DANCER

CHANGE, 239 habitants
Christophe MONNOT
(entrée prévue 1er janvier 2017)

CHAUDENAY, 1 121 habitants
Catherine PAPPAS

CHEVIGNY-EN -VALIERE, 327 habitants
Jean-Claude BROUSSE

CHOREY-LES-BEAUNE, 600 habitants
Liliane JAILLET

COMBERTAULT, 573 habitants
Didier SAINT EVE

CORBERON 456 habitants
Jean-Christophe VALLET

CORCELLE-LES-ARTS, 487 habitants
Christian GHISLAIN

CORGENGOUX, 398 habitants
Pierre BROUANT

CORMOT-VAUCHIGNON, 197 habitants
Marc DENIZOT
Patricia RACKLEY

CORPEAU, 1003 habitants
Sandrine ARRAULT

DEZIZE-LES-MARANGES, 195 habitants
Franck CHAMBRION

EBATY, 257 habitants
Olivier ATHANASE

ECHEVRONNE, 298 habitants
Jean-Marc PRENEY

LA ROCHEPOT, 297 habitants
Jérôme BILLARD

LADOIX SERRIGNY, 1 876habitants
Vincent LUCOTTE
Chantal GAUTHRAY

LEVERNOIS, 309 habitants
Serge COLLAVINO

MARIGNY-LES-REULLEE, 212 habitants
Jean-Paul BOURGOGNE

MAVILLY-MANDELOT, 175 habitants
Thierry LAINE

MELOISEY, 360 habitants
Pascal MALAQUIN

MERCEUIL, 846 habitants
Jean-Pierre REBOURGEOIN

MEURSANGES, 536 habitants
Jean-Paul ROY

MEURSAULT, 1 535 habitants
Denis THOMAS
Annie BARAT

MOLINOT, 151 habitants
Christian POULLEAU

MONTAGNY-LES BEAUNE, 679 habitants
Richard ROCH

MONTHELIE, 162 habitants
Jacky CLERGET

NANTOUX, 165 habitants
Philippe CESNE

NOLAY, 1 516 habitants
Jérôme FLACHE
Claude CORON

PARIS L'HOPITAL, 294 habitants
Chantal MITANCHEY

PERNAND-VERGELESSES, 268 habitants
Jean CHEVASSUT

POMMARD, 536 habitants
Jacques FROTEY

PULIGNY-MONTRACHET, 395 habitants
Bernard NONCIAUX

RUFFEY-LES-BEAUNE, 751 habitants
Gérard GREFFE

SAINT-AUBIN, 253 habitants
Gérard PRUDHON

SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, 860 habitants
Michel QUINET

SAINT-ROMAIN, 235 habitants
Serge GRAPPIN

SANTENAY, 863 habitants
Henri TUDELA

SANTOSSE, 52 habitants
Claude MOISSENET

SAVIGNY-LES-BEAUNE, 1 361habitants
Sylvain JACOB

TAILLY, 196 habitants
Paul BECKER

THURY, 290 habitants
Daniel TRUCHOT

VALMONT, 271 habitants
Christian BRESSOULALY/Noël BELIN

VIGNOLES, 904 habitants
Jean MAREY

VOLNAY, 275 habitants
Guillaume D'ANGERVILLE

Le conseil s'est réuni 5 fois en 2016 et a produit 100 délibérations

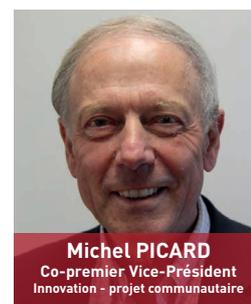
Donnée Population INSEE 2014 en vigueur au 1er janvier 2017

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Élu par le Conseil Communautaire le 14 avril 2014, le Bureau Communautaire est l'instance exécutive de l'Agglomération. Outre le Président, il se compose de 12 Vice-Présidents et de 8 membres dont 3 délégués.

Ainsi le Bureau est un organe stratégique de réflexion et d'impulsion. Il décide de tous les sujets n'ayant pas d'incidence financière (pour lesquels la décision revient au Conseil).

En 2016, le bureau s'est réuni 10 fois et a pris 93 délibération.





LES COMMISSIONS

Les commissions d'instruction sont chargées d'examiner en amont les questions relevant de leur compétence soumise au Conseil de Communauté par délibération.

Commissions environnement, cadre de vie et aménagement durable : 18 membres

C. CHATEAU - X. COSTE - D. JONDOT-PAYMAL - ML. MERVAILLE - J. MONNOT - C. VIAL - JN. MORY - J. FROTEY - G. D'ANGERVILLE - L. JAILLET - C. CHISLAIN - C. GAUTTRAY - JP. BOURGOGNE - M. DENIZOT - S. ARRAULT - G. PRUDHON - E. BERNARD-BRUNAUD - F. CHAMBRION

Commission aménagement du territoire, infrastructures, transport : 18 membres

JL. BECQUET - D. BOUTEILLER-DESCHAMPS - F. CANCEL - V. LEVIEL - R. BOUILLET - P. ROUX - R. L'EXCELLET - JM. PRENEY - J. CLERGET - D. SAINT-EVE - JC. VALLET - P. BROUANT - R. ROCH - C. DANCER - S. GRAPPIN - D. TRUCHOT - M. BOUGEOT - M. RODIER

Commission développement économique, tourisme : 19 membres

N. BELISSANT-REYDET - I. BIANCHI - MF. BRAVARD - S. DAHLEN - A. DIERICKX - V. LONGIN - D. THOMAS - P. CESNE - S. JACOB - G. FOURNIER - O. ATHANASE - S. COLLAVINO - N. BELIN - J. BILLARD - J. FLACHE - H. TUDELA - C. MONNOT - M. PICARD - C. PAPPAS

Commission enfance, sport, culture : 17 membres

P. BOLZE - A. CAILLAUD - P. FALCE - ML. RAKIC - JB. VUITENNEZ - P. MALAQUIN - A. BARAT - J. CHEVASSUT - JC. BROUSSE - JP. ROY - G. GREFFE - P. BECKER - C. CORON - C. MOISSENET - P. RACKLEY - P. ROSSIGNOL - C. MITANCHEY

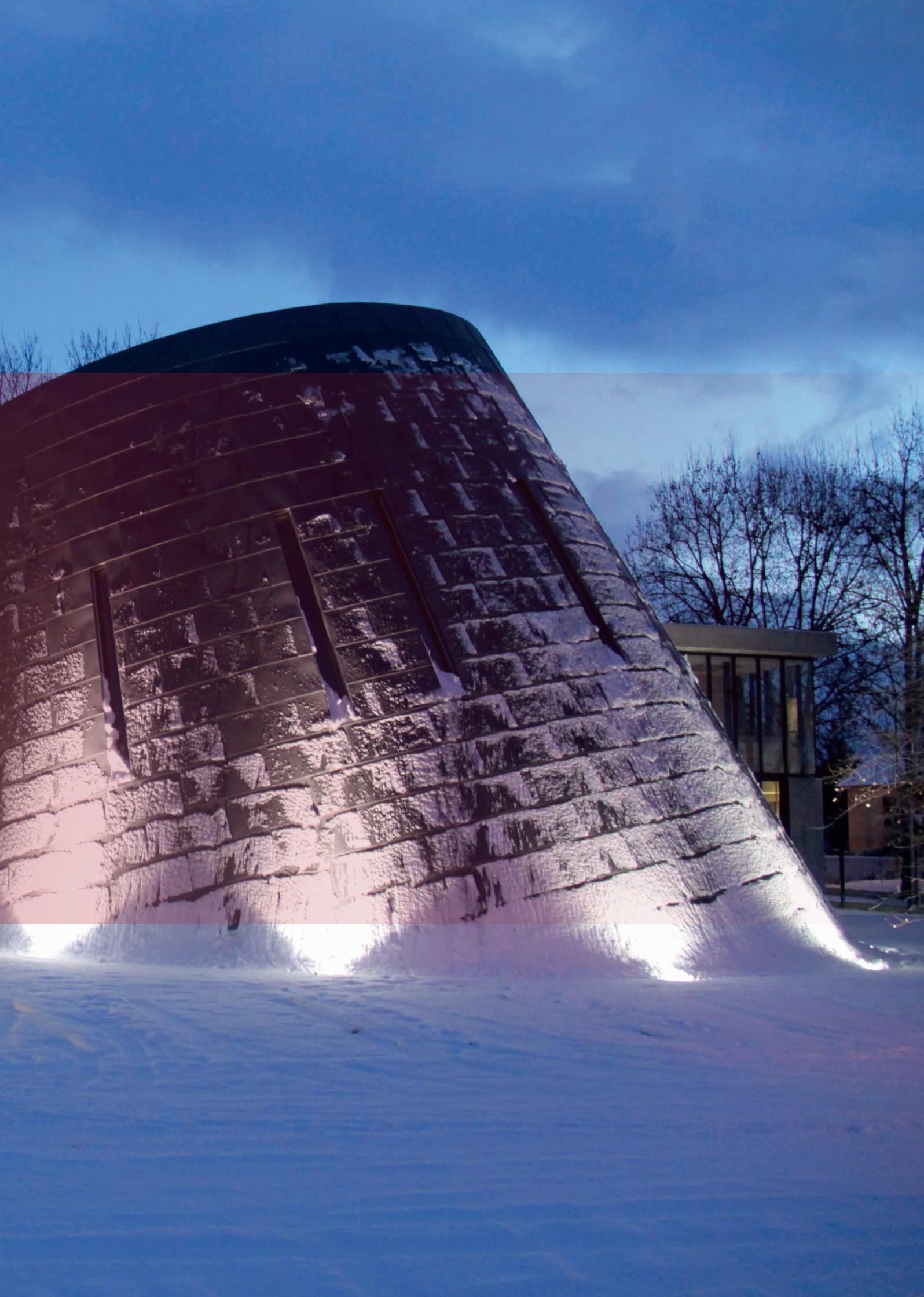
Commission finances, synthèses : 20 membres

A. FAIVRE - JF. CHAMPION - T. GLOAGUEN - F. JACQUET - MO. LABEAUNE - A. TRIF-FAULT-MORREAU - M. CHAPUIS - B. BATAULT - T. LAINE - V. LUCOTTE - JP. REBOURGEON - M. QUINET - J. MAREY - G. ROY - P. MANIERE - C. BRESSOULALY - C. POULLEAU - B. NONCIAUX - P. FERRANDO - P. DIDAILLER

LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

- Les Ressources Humaines
- Les Finances
- La Commande Publique
- La Direction des Opérations d'Aménagement
- La Plateforme Ressources





LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

LES RESSOURCES HUMAINES

Caractéristiques de l'année 2016 et début 2017 :

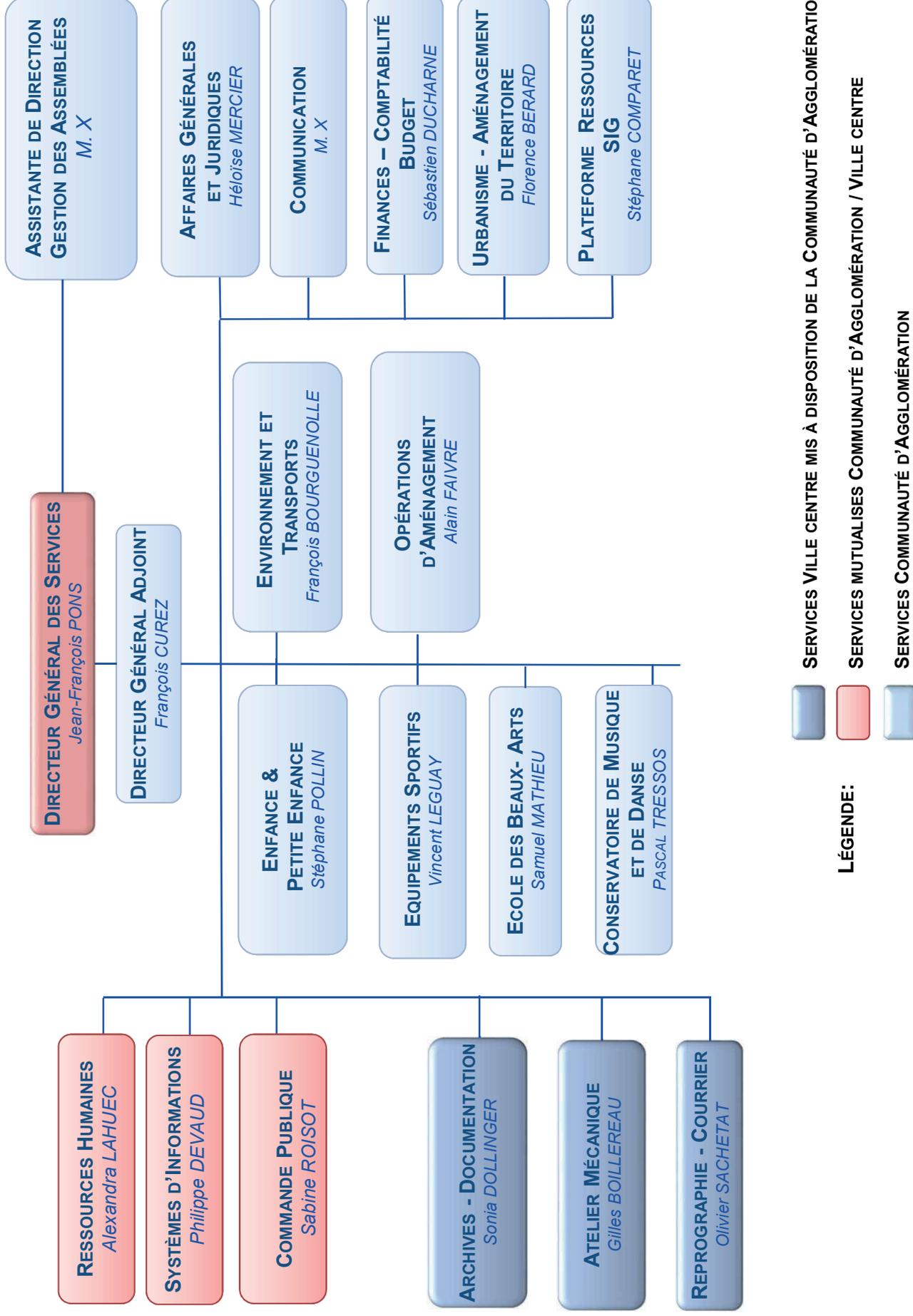
- Recours à une Délégation de Service Public (DSP) d'une durée de 7 ans pour la gestion des transports urbains réguliers, scolaires et à la demande qui a permis à 8 conducteurs (5 titulaires et 3 contractuels) de rejoindre la société KEOLIS pour assurer cette prestation,
- Attribution également d'une Délégation de Service Public pour la gestion d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant permettant à 4 agents (2 titulaires et 2 contractuels) de rejoindre la société MAISON BLEUE,
- Mise en œuvre, selon le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, de l'entretien professionnel à titre pérenne avec un nouveau support d'entretien professionnel mis à disposition sur l'intranet de la collectivité,
- Poursuite du travail sur la politique d'établissement des Plans de Travail Annualisé en collaboration avec les représentants du personnel,
- Adoption d'un Schéma de Mutualisation au 1er juillet 2016 avec une actualisation votée en mars 2017 pour effet au 1er juillet 2017,
- Définition des temps d'habillage et déshabillage conformément aux dispositions de l'art. L3121-3 du Code du Travail,
- Etablissement du bilan social 2015,
- Groupe de travail entre les représentants de l'employeur et du personnel pour simuler des possibilités d'action sociale qui a abouti à l'extension du périmètre du dispositif chèques-cadeaux au titre du Noël des agents,
- Présentation de la prolongation du dispositif à l'emploi « titulaire » dite Loi SAUVADET qui a ainsi permis le recrutement réservé sans concours de 6 adjoints d'animation (pour 12 agents éligibles) et un rédacteur et deux Assistants d'Enseignement Artistique au titre de la sélection professionnelle,
- Révision de la répartition Congés payés et ARTT selon la réglementation en vigueur sur le temps de travail conduisant aux capitaux suivants : 25 jours de congés payés pour tout agent remplissant 5 fois les obligations hebdomadaires, 1 ou 2 jours de congés supplémentaires selon les règles en vigueur du fractionnement et 6 jours d'ARTT pour chaque agent travaillant 36h hebdomadaires sur 4.5 jours.
- Mise en œuvre du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP : partie IFSE en application au 01/01/2017,

Les orientations RH pour 2017/2018 :

- Le marché public des chèques Noël doit être relancé. Il sera proposé aux agents de disposer d'une carte cadeaux plutôt que d'un chéquier,
- Adoption d'un Protocole Temps de travail permettant une harmonisation des dispositions relatives à l'annualisation du temps de travail, la mise à jour des modalités de mise en œuvre de l'ARTT et des congés payés, la gestion des Compte Epargne Temps, les dispositions relatives aux heures supplémentaires...
- Mise en œuvre d'un plan de formation : formations à la conduite d'engins, habilitations électriques, AIPR dès septembre 2017 et développement d'axes de formations permettant l'accompagnement des cadres en technique managériale présentée en 2017 avec développement sur 2018,
- L'année 2017 a vu plusieurs évolutions réglementaires tels que la hausse du point d'indice de 0.6% au 01/01/2017, la mise en œuvre du Parcours sur la Modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR) au 01/01/2017 aboutissant aussi au dispositif Transfert Primes/Points (abattement de 20% sur le régime indemnitaire pour le transformer en point d'indice permettant alors une revalorisation du traitement indiciaire donc une prise en compte dans le futur calcul de la pension de retraite).
- Fin du dispositif Droit Individuel à la Formation au 01/01/2017 et mise en place par la loi N°2016—1088 du 8 août 2016, dite Loi Travail, et par l'ordonnance N°2017-53 du 19 janvier 2017 d'un nouvel outil : le Compte Personnel d'Activité qui comporte le Compte Engagement Citoyen (CEC) et le Compte Personnel de Formation (CPF). Ce dispositif donnera lieu à une présentation en Comité Technique fin 2017 avant présentation d'un rapport au Conseil Communautaire.

Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud

Mise à Jour: juillet2017



Malgré la diminution conséquente et continue des dotations de l'État, la Communauté d'Agglomération a une nouvelle fois réussi à mener à bien un certain nombre de projets structurant sur le territoire, tout en gardant des taux de fiscalité stables et un niveau d'endettement faible. Les résultats de l'exercice 2016 sont une nouvelle fois la preuve de la bonne santé financière et de la bonne gestion de l'Agglomération.

Sur le budget principal, malgré une diminution de près de 900K€ des dotations de l'État, ainsi qu'une légère baisse à taux constant des recettes fiscales, l'Agglomération a su maîtriser ses dépenses, notamment la masse salariale. La capacité d'autofinancement de la collectivité a ainsi permis de réaliser plus de 3.5M€ de dépenses d'équipement sans recourir à l'emprunt, notamment dans le domaine du tourisme et de la mobilité, de la gestion des déchets, du soutien aux Communes ou encore de l'Enfance et la Petite Enfance.

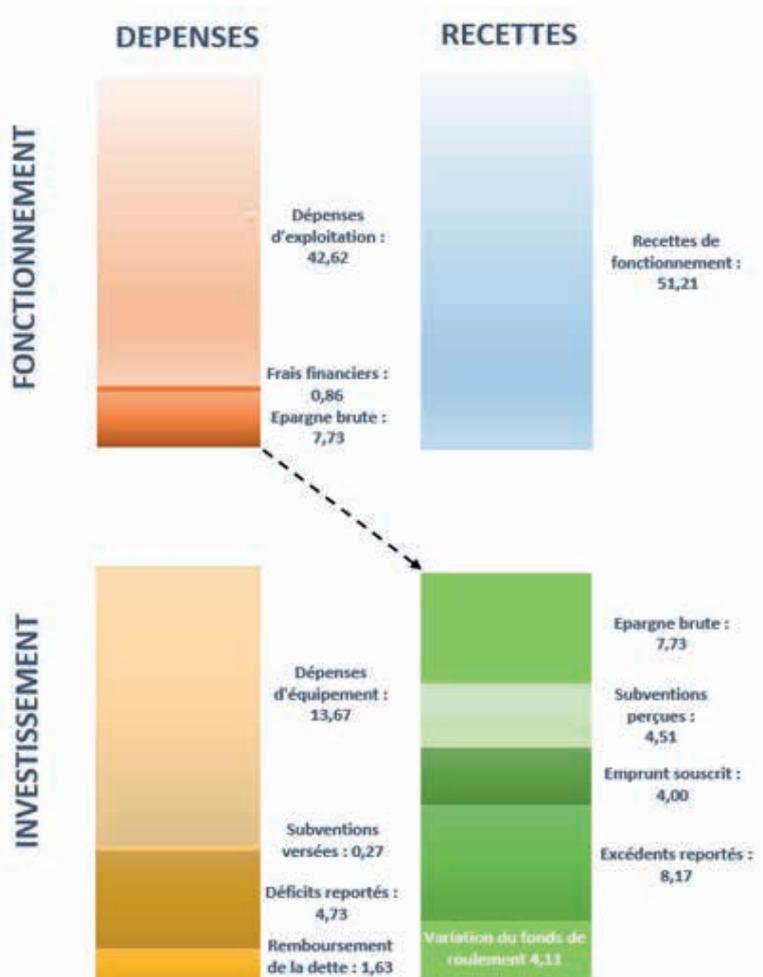
Les budgets annexes de l'EPCI montrent quant à eux la volonté de développer le tissu économique via les Zones d'activités, de poursuivre les travaux d'amélioration et de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, et de continuer l'amélioration du service de transport, avec notamment la mise en place d'une DSP en 2016 sur cette dernière compétence. Il est à noter que 2 emprunts, de 2M€ chacun, ont été souscrits en 2016 au titre du financement des travaux de la ZAC du Pré Fleury et de la ZAC des Cerisières.

En 2016, le budget consolidé (1 budget principal et 10 budgets annexes) a été voté à hauteur de 106.61 M€ et réalisé à hauteur de 74.62 M€ en dépenses, soit un ratio de réalisation de 70%, et 80.64 M€ en recettes, soit un taux de réalisation de 75%.

BILAN 2016

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2016 TOUS BUDGETS CONFONDUS - EN MILLION D'€

Reflet de l'exécution du budget communautaire pour l'année 2015, le Compte Administratif se présente schématiquement de la façon suivante :



Pour mieux comprendre :

La section de fonctionnement retrace l'exploitation courante et régulière des services communautaires. Elle comprend les dépenses annuelles et permanentes en lien avec les compétences exercées.

La section d'investissement retrace, en dépenses et en recettes, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif.

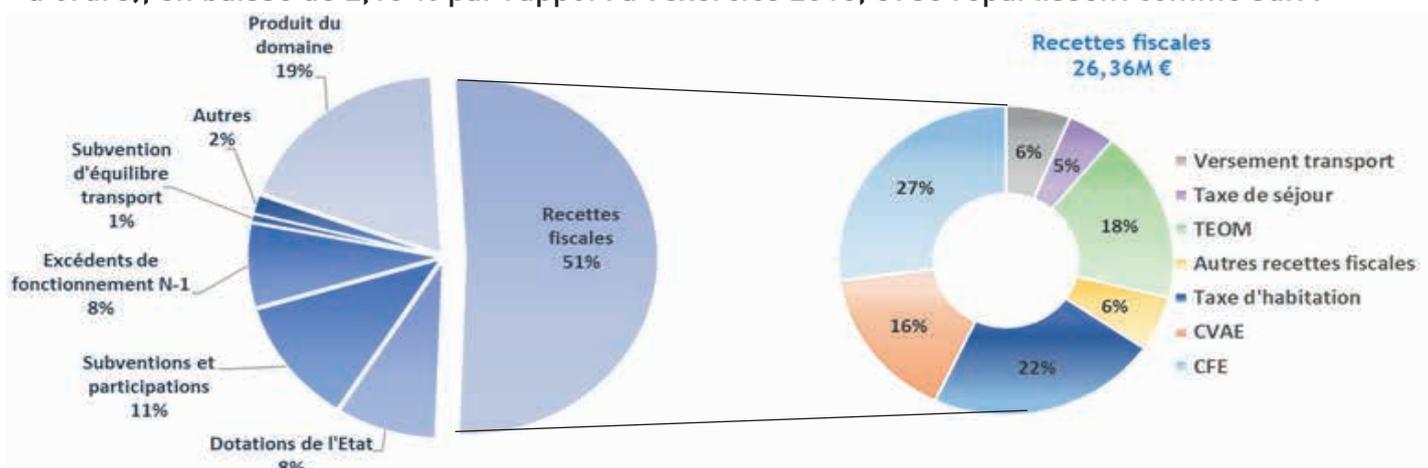
La section de fonctionnement permet de dégager **l'épargne brute** (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement).

L'épargne brute, les ressources définies (subventions et participations reçues, les FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

Le résultat net correspond au résultat global de l'exercice auquel on a retranché les dépenses et recettes engagées mais qui n'ont pu être réalisées avant la fin de l'exercice et qui sont reportées sur l'exercice suivant.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 51,20M € (hors opération d'ordre), en baisse de 2,18 % par rapport à l'exercice 2015, et se répartissent comme suit :



Les recettes issues de la fiscalité locale : 18,7 millions d'euros

Les diverses contributions payées par les entreprises (Contribution Economique Territoriale, TASCOM) s'élèvent à 12,2M€ et celles acquittées par les ménages sur la fraction de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élèvent à 6M€. La Communauté d'Agglomération a perçu des Impositions Forfaitaires pour les Entreprises de Réseaux représentant 308K€ et différentes recettes provenant d'années antérieures à hauteur de 203K€.

Les produits des services de l'eau potable et de l'assainissement : 5,6 millions d'euros

Constitués par la redevance assainissement, le contrôle pour l'assainissement individuel, la redevance eau potable.

Les redevances eau potable et assainissement contribuent principalement au financement des investissements.

Le versement transport : 1,6 million d'euros

Acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 4,7 millions d'euros

Destinée à financer les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce dispositif, lié à la gestion des déchets, est complété par la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (287 K€ en 2016).

Les subventions et participations : 5,8 millions d'euros

Versées essentiellement par le Conseil Départemental de Côte d'Or, la CAF de Côte d'Or, les Agences de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne, des soutiens d'éco-organismes, et des participations communales.

Ces aides financières ont contribué principalement au financement des transports, de la collecte et du traitement des déchets ainsi qu'au financement de l'assainissement collectif et non collectif.

Les dotations versées par l'État : 4,3 millions d'euros

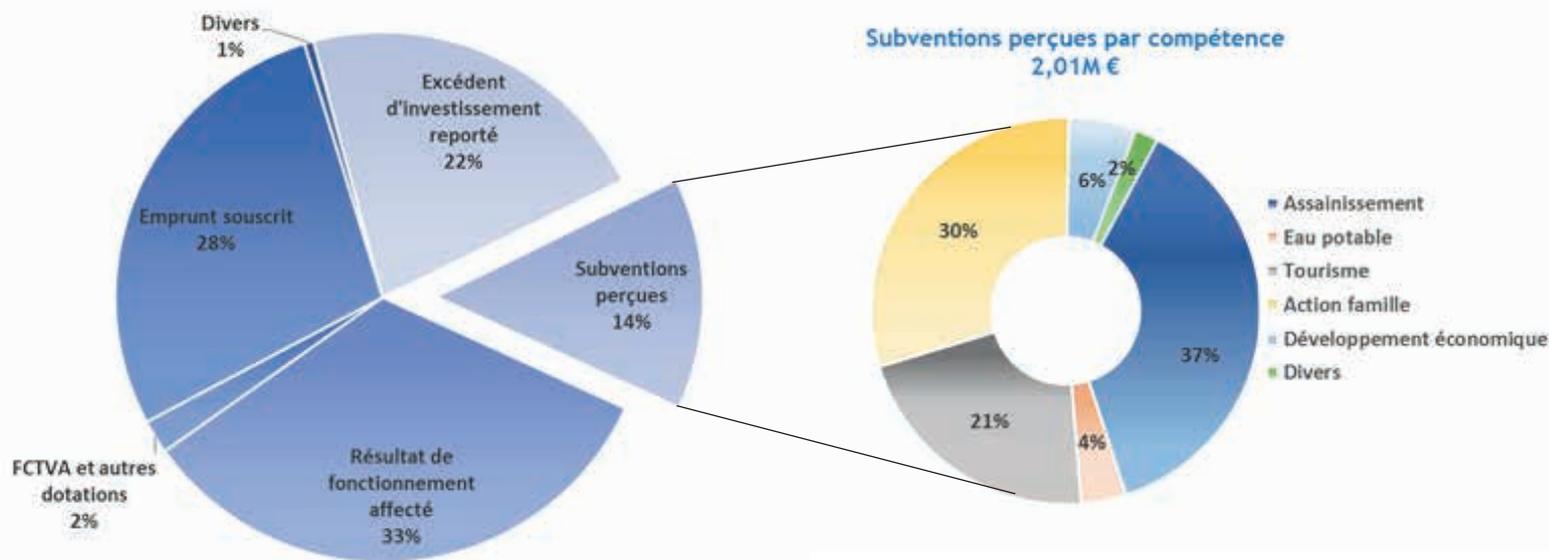
Composées de la Dotation de compensation (3,2 M€), de la dotation intercommunale (829 K€) et de compensation fiscale liée à des exonérations (271 K€).

ZOOM SUR LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

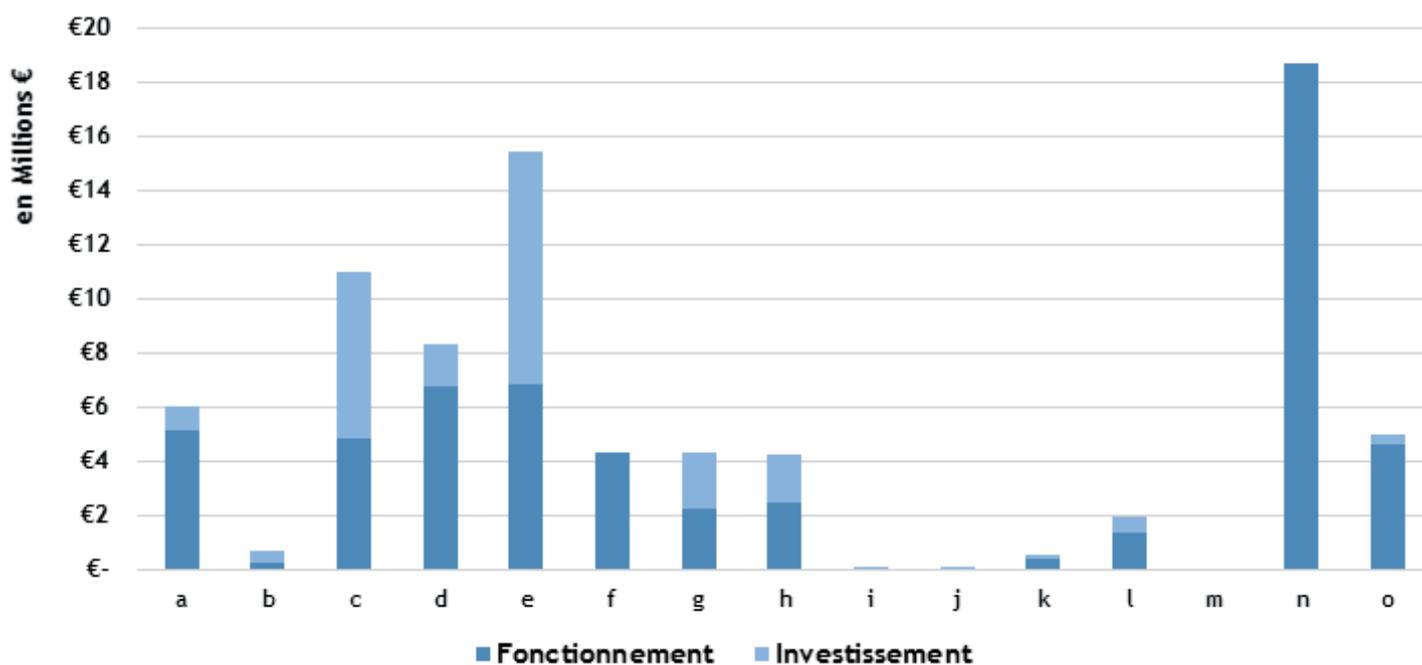
Depuis 2015, les administrations publiques locales sont pleinement associées à l'effort de redressement des comptes publics. Cela se traduit par une ponction importante sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Sur la période 2015-2017, les concours financiers aux collectivités auront ainsi baissé de 9,6 Md €. Pour la Communauté d'Agglomération, cet effort se traduit par une perte de recettes de 1.8 M € entre 2014 et 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2016 s'élèvent à 14,26 M € réparties comme suit :



La Répartition des recettes par compétence se présente comme suit :

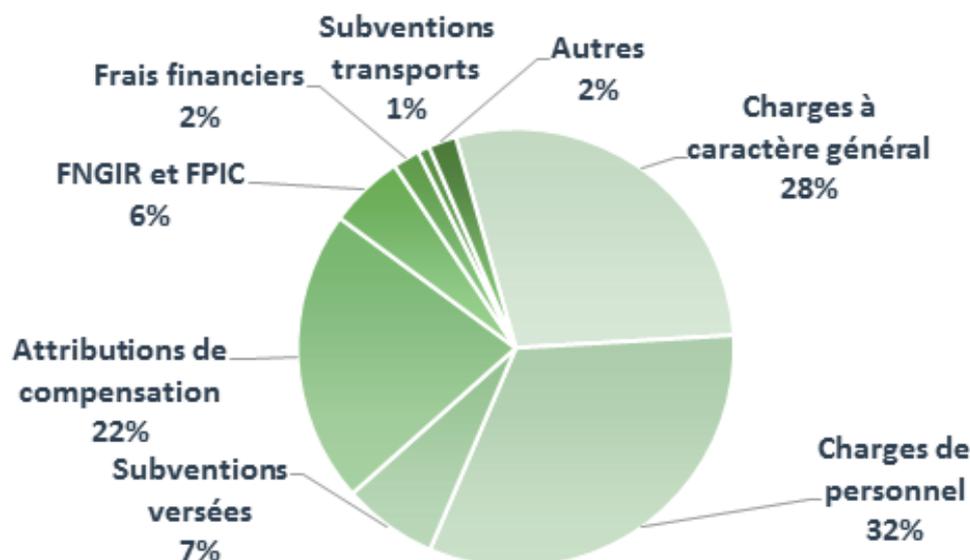


- a Action famille
- b Administration générale
- c Assainissement Collectif et non Collectif
- d Collecte et traitement des déchets
- e Développement économique
- f Dotation de l'état
- g Eau Potable
- h Excédents antérieurs (budget principal)

- i Gestion du patrimoine
- j Plateforme ressources
- k Politiques Culturelle et sportive
- l Politiques environnementale et touristique
- m Reversements aux communes
- n Recettes Fiscales
- o Transports publics urbains et scolaires

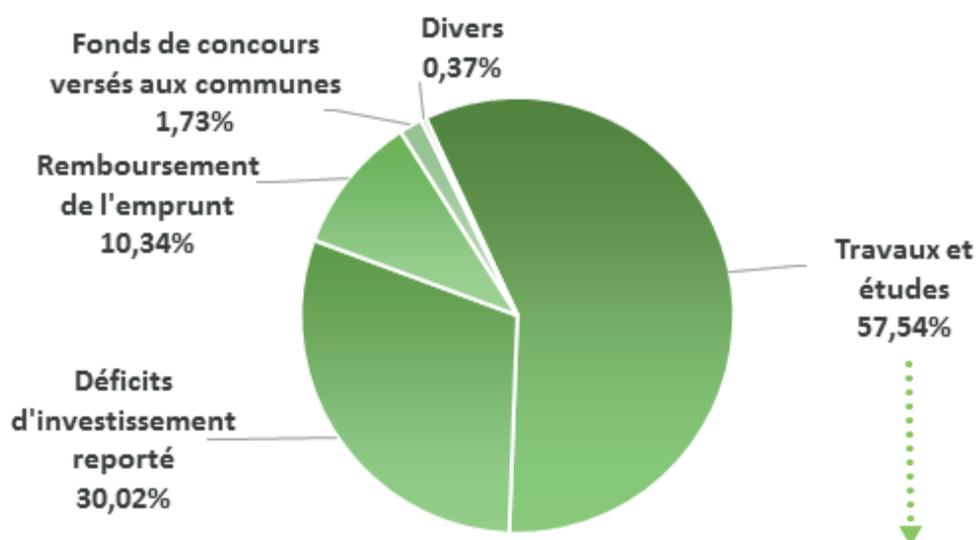
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2015, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 43,48 M € et progressent de 1,68%.



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

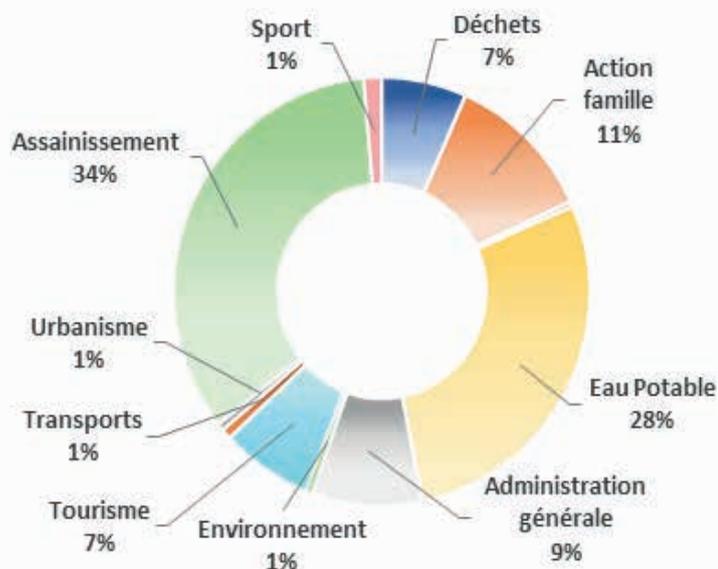
Les dépenses réelles d'investissement se portent à 15,75 M € pour l'année 2016 :



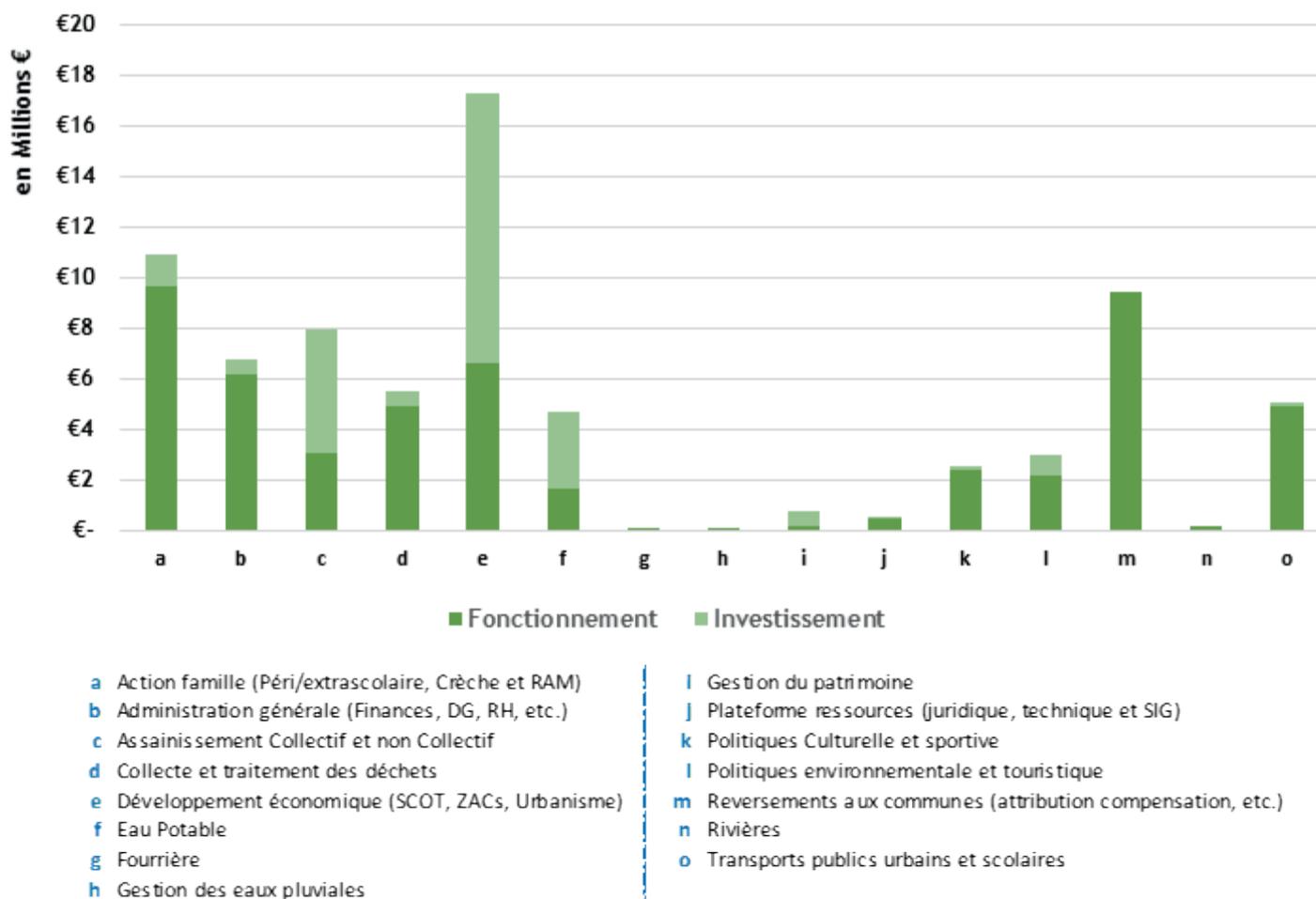
ZOOM sur les investissements 2016

- Création d'un multi-accueil à CHAGNY : 840 K €,
- Mises aux normes des déchetteries de MEURSAULT, NOLAY et SAVIGNY : 335 K €,
- Travaux de création d'un réseau de collecte en assainissement sur ECHEVRONNE : 506 K €,
- Travaux de création de réseau de collecte en assainissement sur DEZIZE et raccordement à la station de SAMPIGNY : 467 K €,
- Mise en place d'un traitement des pesticides et de la turbidité : 116 K €,
- Renouvellement des conduites d'eau potable sur l'ensemble du territoire : 2,37 M €.

Travaux et études réalisés par compétence 9M € tous budgets confondus



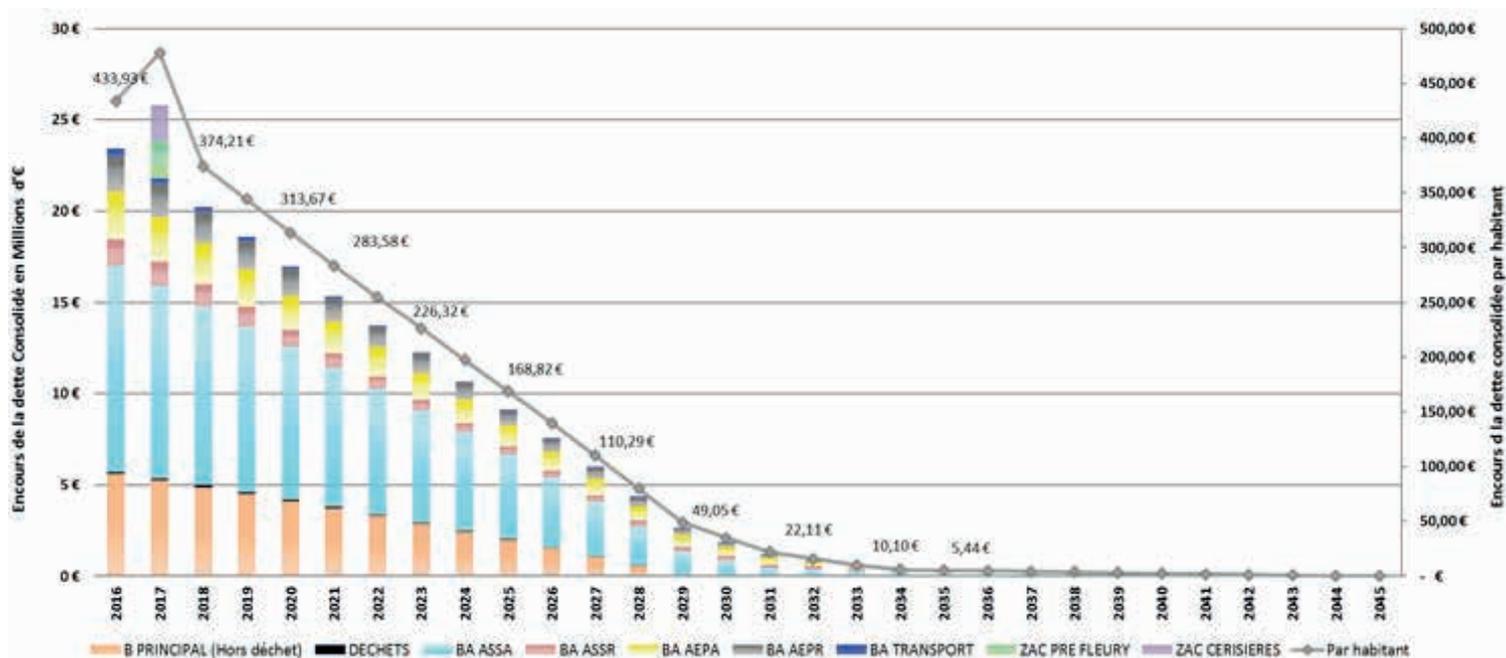
La réparation des dépenses par compétence se présente comme suit :



La stratégie d'endettement

Fin 2016, l'encours de la dette, tous budgets confondus, s'établit à 25.8 M € (23.4 M€ en 2015) avec une structure de dette saine :

- 100% de catégorie «1A» de la charte GISSLER (annexe1),
- 96,68 % en taux fixe et 3,32% en taux variable indexé sur le livret A,
- ce taux moyen est de 3,80% et la durée de vie moyenne est de 6 ans et 9 mois.



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Dans la continuité de la politique nationale de réduction des déficits, la diminution des dotations attribuées à la Communauté d'Agglomération sera de 371 K€, soit une baisse cumulée depuis 2014 de 1,8 M€. L'EPCI s'est efforcé de dégager des marges de manœuvres en veillant à une bonne gestion des dépenses. Le maintien de cette orientation pourrait permettre de limiter l'impact de la contribution au redressement des finances publiques tout en maintenant le niveau de ses investissements et en veillant à maintenir des taux de fiscalité toujours particulièrement attractifs pour les entreprises et les ménagers, déjà largement sollicités depuis plusieurs années.

LA FISCALITÉ

La fiscalité économique

Le taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises** s'élève à 20,87 % pour 2016. Il sera proposé de le reconduire à l'identique pour 2017 afin de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises. Les produits escomptés pour 2017 devraient malgré tout augmenter grâce aux bases très dynamiques dont la hausse est estimée à environ 4,3 % par rapport aux bases 2016.

La fiscalité des ménages

Le taux de la **Taxe d'Habitation** est maintenu à 8,29 % pour 2016. Celui de la Taxe sur le Foncier Non Bâti quant à lui s'élève pour 2017 à 1,17 %. Dans un contexte où la modération fiscale est un impératif absolu, il sera proposé de les reconduire à l'identique pour 2017. Le produit de ces taxes devrait progresser de 1,64% par rapport à 2016, compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles de la Taxe d'Habitation et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le taux sur le territoire de Beaune s'élève pour 2016 à 6,95 % et à 11% sur le périmètre des 47 communes du Pays Beaunois. Il sera proposé pour l'exercice 2017 de diminuer ces taux à 6,25 % pour la zone Beaune et à 9,90 % pour les 47 communes du Pays Beaunois.

Le versement transport

Le taux s'élève pour 2017 à 0,60 % sur l'ensemble du territoire communautaire contre 0,50 % en 2016. Le produit correspondant pour l'exercice 2017 est estimé à 1,8 M€. Cela correspond à une hausse par rapport à l'année passée (+ 150 K€) suite à l'évolution du taux de versement transport de + 0,1 point par rapport à 2016.

LES TARIFS

A l'occasion du vote du budget primitif 2017, une évolution des tarifs des services proposés à la population tels que la politique des transports publics et l'**assainissement collectif** sera proposée.

Les évolutions les plus significatives porteront sur les tarifs de l'assainissement collectif. En effet, afin de continuer la dynamique d'investissement menée depuis la création de la Communauté en 2007 sur les compétences assainissement et eau potable, il conviendra de procéder à une hausse tarifaire afin de dégager des marges de manœuvre complémentaires qui permettront de limiter le recours à l'emprunt. Les investissements à venir vont se concentrer sur l'entretien et le renouvellement des réseaux d'assainissement.

Concernant la **politique touristique**, une évolution des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2017 est à noter. Ainsi, l'Office de Tourisme Intercommunale en charge de la promotion touristique, qui bénéficie des produits de la taxe, pourra équilibrer son budget sans recours à une contribution financière de la Communauté d'Agglomération.



ZOOM sur les réformes à venir

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au 1er janvier 2018, la GEMAPI deviendra une compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération. Pour financer ses projets, elle bénéficiera de crédits au titre du Feder, du fonds « Barnier » et des aides de l'agence de l'eau. Elle aura aussi la faculté d'instaurer une taxe, fiscalisée sur les bases locales.

LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

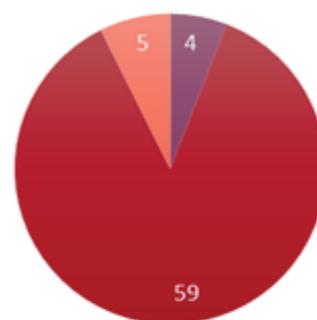
LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service mutualisé de la Commande Publique est composé d'un service Marchés publics et d'un service Achats.

Le service Marchés publics assure l'assistance aux services pour le montage et la rédaction des marchés publics et gère les procédures de mise en concurrence. Il sécurise également les procédures et conseille juridiquement les services et élus en matière de droit des contrats publics. Il organise également la constitution de groupement de commandes.

Le service Achats centralise les achats transversaux de l'ensemble des services de la Communauté d'Agglomération et gère ainsi, pour ces besoins transversaux, les commandes et la distribution des fournitures (mobilier de bureau, fournitures de bureau, produits d'entretien, vêtement de travail, équipement de protection individuelle ...).

■ A00 ■ MAPA ■ Marchés sans suite

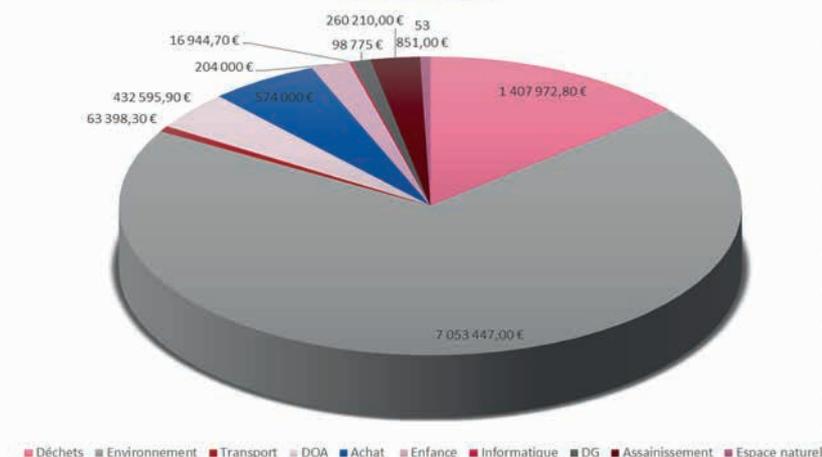


Marchés publics passés en 2016

ENVIRONNEMENT	
Construction de la station d'épuration à SAINTE MARIE LA BLANCHE.	1 215 000,00 € HT
Réhabilitation de la station de pompage et des forages du champ captant BEAUNE SUD 1.	140 374,00 € HT
ASSAINISSEMENT	
Réalisation des zonages d'assainissement de neuf communes membres de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud.	75 990,00 € HT
ESPACES NATURELS	
Aménagement des plans d'eau de MERCEUIL TAILLY et MONTAGNY LES BEAUNE.	53 851,00 € HT
INFORMATIQUE	
Service de téléphonie.	201 830,28 € HT
OPERATIONS D'AMENAGEMENT	
Entretien de la voirie.	191 037,55 € HT

En 2016, près de la moitié de l'ensemble des marchés ont été conduit pour des besoins en matière de déchets et d'environnement

Montant HT des marchés publics passés par la Communauté d'Agglomération Beauce Côte et Sud en 2016.



En 2016 la Communauté d'Agglomération Beauce Côte et Sud a dépensé plus de dix millions d'euros pour les besoins de son territoire.

Les marchés de déchets ont permis notamment d'harmoniser le système de tri sur l'ensemble du territoire de la collectivité, mais aussi d'accompagner et de sensibiliser des publics au compostage collectif et aux économies d'énergie. Ceux-ci ont représenté un coût de plus d'un million d'euros pour la Communauté d'Agglomération.

Les dépenses en marchés publics d'environnement ont représenté plus de sept millions d'euros, c'est-à-dire près de 70% des dépenses totales en marchés publics pour l'année.

La stratégie d'endettement

Commande Publique :

Quelques marchés relatifs à différents domaines de compétence :

- remplacement des bacs de collecte des ordures ménagères du territoire de la CABCS,
- travaux d'assainissement à Meursault,
- exploitation et maintenance des installations thermiques de la CABCS.
- réhabilitation du multi accueil « La Cabotte »,
- création d'un accueil et d'une restauration périscolaire à Nolay,
- fourniture de repas pour les restaurants d'enfants périscolaires, les accueils de loisirs extrascolaires et des structures d'accueil petite enfance,
- collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, des déchets assimilés et de la collecte sélective secteur Pays Beaunois et Nolay,
- mise en place de formation BAFA/BAFD,
- travaux de renouvellement du réseau d'eau potable à Ladoix Serrigny et Chorey les Beauce,
- réhabilitation du réseau d'eaux usées et reprise de branchement eau potable sur la Commune de MEURSAULT,
- revêtement du sol sportif de la salle omnisport Michel Bon,
- mise en conformité des bâtiments communautaires dans le cadre de l'Ad'ap
- renouvellement des contrats d'assurance pour la Ville, le CCAS et la CABCS.

Service achat :

Pour une meilleure utilisation des deniers publics et une homogénéité des matériels et équipements, le service achat a pour ambition dans un premier temps de recenser précisément d'une part les matériels et équipements au sein de la collectivité, et d'autre part dès le mois de septembre les besoins d'achat pour l'année 2018.

Dans un deuxième temps, il faudra agréger les achats par famille afin de déterminer le montant des consommations par famille d'achat et par année, ce qui permettra au service de définir une réelle politique d'achat.

LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

LA DIRECTION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Depuis la création de la Direction des Opérations d'Aménagement en janvier 2015, celle-ci a piloté de nombreux travaux et études :

Fin des travaux de construction du pôle petite enfance de Chagny, ouverture au public le 29 août 2016.

Le bâtiment comprend :

- Une crèche de 25 lits d'une surface de 510 m²
- Un REPAM d'une surface de 87 m²
- Une restauration pour d'une surface de 54 m²
- Des locaux communs de 90 m²
- Des aires jeux équipés suivant les âges



Divers travaux à la halte ferroviaire de Levernois, le long de la véloroute Beaune/Sainte-Marie-la-Blanche :

- Rafraîchissement de l'intérieur du bâtiment
- Remplacement des volets
- Remplacement de la toiture de l'annexe
- Installation de deux tables-banc de 8 places en bois



Consultation d'un maître d'œuvre et des entreprises pour les travaux de sécurisation du site de Bel Air à La Rochepot :

- Remplacement du mur arrière du poste de secours
- Remplacement de la toiture du poste de secours
- Rénovation des portes métalliques du poste de secours
- Remplacement de la toiture sur une partie du garage



LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

LA DIRECTION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Consultation des entreprises pour les travaux de mise en place d'un éclairage extérieur et d'une clôture au stade Guigone de Salins de Beaune.

- 4 mâts de 16 mètres de hauteur
- 325 ml de clôture de 2 mètres de hauteur sur le pourtour du terrain



Consultation d'un maître d'œuvre pour les travaux de réfection de la toiture et des menuiseries de la salle du dojo du Forum des sports de Beaune.

- Surface du dojo : environ 380 m²

Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études préalables aux travaux de mise en accessibilité pour la 1^{ère} phase des bâtiments communautaires (dans le cadre des AD'AP) :

- Accueil périscolaire de Ladoix-Serrigny
- Cantine de Bligny-les-Beaune
- Cantine de Montagny-les-Beaune
- Maison de l'Intercommunalité
- Crèche Saint Jacques à Beaune
- Restaurant scolaire Jeanne d'Arc à Beaune

**Aménagement de 2 véloroutes : Beaune → Sainte-Marie-la-Blanche :
Bligny-Les-beaune → Merceuil**



LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

LA DIRECTION DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

Dans le cadre du suivi énergétique et de la recherche d'économies d'énergie, mise en place de sondes de températures et d'équipement sur les compteurs eau/gaz/électricité dans différents bâtiments de la collectivité.

Travaux :

- Ensemble des bâtiments communautaires, travaux de mise en conformité électrique suite aux vérifications réglementaires
- Mise en place visiophone pour accessibilité des bâtiments de la crèche blanches Fleurs et de la crèche de Nolay
- Mise en sécurité ascenseur Forum des sports à Beaune suite à la visite quinquennale
- Remplacement éclairage salle gymnastique Forum des sports à Beaune -tubes leds
- Amélioration de sites :
 - o Changement portes oculus crèche de Nolay
 - o Achat vidéo projecteur + contrat de maintenance salle plénière maison intercommunautaire
- Remplacement partiel éclairage extérieur Complexe de Meursault et stade Jean DESANGLE à Beaune
- Fourniture et pose d'une bibliothèque école Beaux-Arts à Beaune
- Sécurisation accès toiture des sites suivant :
 - o Forum des Sports à Beaune
 - o Crèche St Jacques à Beaune
 - o Accueil de Loisirs Ladoix-Serrigny
 - o Crèche Blanches Fleurs à Beaune

Études :

- Relance du marché maintenance des équipements incendie
- Marché d'assistance au maître d'ouvrage (AMO) pour lancement marché chauffage, ventilation, climatisation (CVC)
- Réaménagement de la Cabotte à Beaune
- Création de Véloroute : Beaune/Vignoles, Sainte-Marie-la-Blanche/limites du territoire, section Beaune/Chagny : deux tronçons respectivement de 2.210 Km et de 3.7 Km
- Zone d'aménagement concertée des Cerisières à Beaune
- Mise en place de tableaux de suivi des interventions réalisées en régie
- Nombres interventions de maintenance en interne : 372 pour environ 8 mois d'exercice
- Création d'un accueil et d'une restauration périscolaire à Nolay



PERSPECTIVES 2017 :

Travaux :

- Fin des travaux de construction du bâtiment de la Régie des Eaux de Chagny
- Réhabilitation de la Cabotte à Beaune
- Création d'un accueil et d'un restaurant périscolaire dans l'ancienne gare à Nolay
- Sécurisation du site de Bel Air à La Rochepot
- Consultation des entreprises pour la 1ère phase des travaux de mise en en accessibilité (AD'AP)
- Consultation des entreprises pour la réfection de la toiture et des menuiseries de la salle du dojo du Forum des sports de Beaune
- Analyse des données suite aux remontées d'informations dans le cadre de suivi énergétique et mise en place d'actions
- Consultation et relance du marché Chauffage Ventilation Climatisation sur les bâtiments communautaires
- Finalisation des travaux de renouvellement et de gros entretien (P3) relatifs à l'ancien Marché Chauffage Ventilation Climatisation (chaudière St Jacques, complexe sportif de Meursault, ...)
- Mise en place marché vérification réglementaire installations gaz, vérifications annuelles et quinquennales ascenseurs
- Relance marché vérification réglementaire électrique
- Relance Marché nettoyages vitrerie dans l'attente de la création d'un groupement de commande (2018)
- Relance marché de fournitures (électricité, plomberie, quincaillerie, peinture)
- Relance marché entretien et maintenance alarme intrusion, ascenseurs, portes sectionnelles et portails.
- Finalisation/exploitation des tableaux de suivi des interventions (travaux en régie)
- Mise en place d'un marché à bons de commande pour l'exécution des petits travaux de second œuvre (plâtrerie, peinture, plomberie, électricité, etc...)
- Raccordement des bornes de recharge des véhicules électriques
- Mise en œuvre de la signalétique touristique des Climats de Bourgogne.
- Jalonnement des véloroutes
- Aménagement Multi-accueil de Nolay, cour et salle de change

Études :

- Accessibilité des bâtiments communautaires, consultation pour désigner un maître d'œuvre
- Programme fonctionnel pour un gymnase

LES MOYENS AU SERVICE D'UN TERRITOIRE :

LA PLATEFORME RESSOURCE

Assistance technique

En 2016, 22 communes ont bénéficié de l'assistance de la Plateforme Ressources sur un total de 54 que compte la Communauté d'Agglomération.

27 projets communaux ont été accompagnés dont 9 projets qui ont bénéficié d'un quitus de la commune adhérente.

Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

En 2016, la Plateforme Ressources a aidé à la rédaction de 25 délibérations pour le compte des communes.

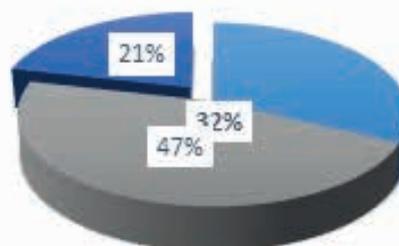
Convention d'adhésion	:	1
Demandes de subventions	:	12
Approbation de résultats de consultation	:	3
Approbation d'avenants aux marchés	:	2
Approbation contrats assurances + contrôle technique + SPS	:	2
Approbation de projet ou de programme	:	2
Modification de plan de financement ou enveloppe financière	:	1
Charte d'utilisation de la Plateforme Ressources	:	1
Délégation au Maire pour signature des marchés	:	1
TOTAL	:	25

Assistances à la notification de marchés et d'avenants : 43 assistances pour un montant de 216 745,04 € HT.

Assistance à la rédaction de délibérations pour les communes adhérentes

La Plateforme Ressources assiste les communes dans les opérations de contrôle des factures avant mandatement des dépenses d'investissement liées aux études et aux travaux qu'elle suit. En 2016, elle a aidé au contrôle de 388 opérations de paiement réparties comme suit :

- Infrastructures
- Bâtiment :
- Réhabilitation
- Construction



Communes - Opérations - Dépenses d'Investissement TTC

Aloxe-Corton	Logement Maison Jean	11 248,02 €
Bligny-lès-Beaune	Création d'une maison médicale	10 202,40 €
Bouilland	Aménagement d'un bâtiment communal	384 139,88 €
Bouze-lès-Beaune	Création d'arrêts de bus	27 988,67 €
Chevigny-en-Valière	Réhabilitation de la mairie et d'un logement	26 535,89 €
Chorey-les-Beaune	Construction d'une mairie	16 602,60 €
Corpeau	Réhabilitation salle multiactivités	33 396,19 €
Corpeau	Réhabilitation salle annexe 2	17 201,99 €
Ladoix-Serrigny	Aménagement du centre bourg	21 445,08 €
Levernois	Extension école primaire	529 302,67 €
Mavilly-Mandelot	Aménagement bâtiment communal	6 893,27 €
Merceuil	Restauration-extension des vestiaires sportifs	5 676,00 €
Meursault	Reconversion-extension Léproserie	2 744,59 €
Meursault	Réhabilitation bâtiment communal	19 671,51 €
Montagny-lès-Beaune	Construction d'un hangar	208 850,16 €
Monthelie	Construction local commercial	13 723,20 €
Nantoux	Aménagement bâtiments communaux	45 865,65 €
Pernand-Vergelesses	Aménagement du centre bourg	196 329,97 €
Saint-Aubin	Intégration paysagère aires jeux	99 068,82 €
Saint-Aubin	Extension garage atelier	5 513,25 €
Savigny-lès-Beaune	Aménagement caveau mairie	4 843,70 €
Savigny-lès-Beaune	Aménagement voie accès ZA	14 369,88 €
TOTAL :		1 701 613,39 €

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT :

- Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H)
- Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)
- La Gestion du droit des sols / Fond Européen FEDER
- Les ZAC et autres missions urbanisme
- Le Tourisme
- La Mobilité dans l'Agglomération

Beaune
7^e Festival International
du Film Policier
25 - 29 mars 2015

www.beaunefestivalpolicier.com

VEOLIA Bourgogne L'EXPRESS

Beaune Côte & Sud

Communauté d'Agglomération
Beaune • Chagny • Nolay

MEURSAULT

Monthelie

D 111^B

MEURSAULT
ANTENAY



CHAGNY
117
GRAND
MARCHÉ
PLACE

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Le Programme Local de l'habitat (P.L.H)

Le Programme Local de l'habitat (P.L.H)



Approuvé en 2013 pour 6 ans (2012-2018), le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud oriente la politique de l'habitat sur le territoire. Son objectif : diversifier et rééquilibrer l'offre de logement, réhabiliter le parc ancien, lutter contre la vacance, et répondre aux besoins spécifiques. Il prévoit la production de 1 700 logements à l'horizon 2018

Bilan à Mi-Parcours du PLH

Conformément à la réglementation, le bilan à mi-parcours du PLH a été réalisé courant 2016. Il apporte un éclairage sur l'avancement du programme d'actions et l'adéquation des objectifs à la réalité du territoire.

Si les résultats concernant la production quantitative, restent en deçà des objectifs définis l'offre en logements s'est tout de même diversifiée sur le segment des logements aidés et des logements de certains publics spécifiques (villages seniors, logements communaux). Le parc privé reste difficile à mobiliser ; la majorité des opérations de diversification sont donc réalisées dans le parc public. Après 3 années de mise en œuvre du PLH même si tous les objectifs, notamment quantitatifs ne sont pas encore atteints, l'ensemble des actions du PLH a été engagé. Le bilan à mi-parcours a été transmis à l'ensemble des maires de l'agglomération ainsi qu'aux Préfets de Côte d'Or et de Saône et Loire. Une présentation au Comité Régional Habitat et Hébergement sera faite en 2017.



Habitat Privé : Création du Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois

Lauréat d'un appel à projet lancé par le Conseil Régional et l'ADEME Bourgogne Franche Comté, le Pays Beaunois va expérimenter pour 3 ans, un nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat. A l'échelle de l'agglomération, ce dispositif vient compléter l'offre d'accompagnement du PIG (programme d'intérêt général) en offrant des conseils techniques et adaptés à l'ensemble des publics.

Le Pôle RÉNOVATION Conseil du Pays Beaunois est né en septembre 2016. Véritable porte d'entrée pour les propriétaires afin de les aider à concrétiser leurs projets de travaux, il apporte des conseils techniques et personnalisés. Service d'information de proximité, gratuit et indépendant, il vise à favoriser le passage à l'acte en matière de travaux de rénovation énergétique en le simplifiant.

Le Pôle Rénovation Conseil, c'est :

- Un lieu d'accueil de proximité situé 1 boulevard Foch à Beaune situé dans le Bâtiment Lorraine - 2e étage (à proximité de la Porte Saint Nicolas).
- Un numéro de téléphone unique : 03 80 24 55 60 et une adresse courriel : polerenovation@paysbeaunois.org



LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Des aides de la Communauté d'Agglomération pour la réhabilitation énergétique



L'aide Réno' pour encourager les travaux performants
En complément de l'intervention technique du Pôle Rénovation Conseil, l'agglomération a mis en place des aides de 2500 à 5000 € pour encourager les rénovations performantes sur le territoire.

L'aide Réno' est réservée aux propriétaires privés de logements individuels à titre de résidence principale, dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006, ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Une aide supplémentaire pour les publics à revenus modestes (éligibles aux plafonds ANAH) :

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) lancé par la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud s'adresse aux ménages propriétaires dont les revenus sont inférieurs à un barème fixé au niveau national. Si les résultats en termes de prise de contacts dans le cadre du PIG sont plutôt positifs (500 contacts, 83 projets accompagnés, 740 000 € générant près de 1,6M€ de travaux), le taux de réalisation des objectifs reste néanmoins en deçà de ceux attendus et plus particulièrement sur le maintien à domicile et la remise en état de logements locatifs (dossiers bailleurs).

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Afin de redynamiser le dispositif pour l'année 3 du PIG, des ajustements et adaptations ont été proposés. La Communauté d'Agglomération a notamment décidé, en septembre 2016, d'octroyer une prime supplémentaire de 500 € pour tout dossier Habiter Mieux déposé avant juin 2017. L'objectif étant d'accompagner près de 48 propriétaires occupants aux revenus modestes sur cette période.

1ère soirée du PLH à destination des maires de l'agglomération.

Afin d'accompagner et sensibiliser, un cycle de réunion thématique à destination des communes est mis en place. La « 1ère soirée du PLH » s'est tenue en septembre 2016 sur « Les enjeux du logement indigne et le rôle des maires dans le signalement et le traitement de ces situations ».

La prochaine rencontre sera organisée en 2017 sur la thématique des éco quartiers en zone rurale.

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)

Adopté en décembre 2015, le PCET vise, d'ici 2020, à réduire de 20 % la consommation énergétique du territoire et les émissions de Gaz à Effet de Serre à l'échelle du territoire ainsi qu'à atteindre 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale (aujourd'hui 10% de la consommation finale est produite localement).

La mise en œuvre des premières actions du PCET a débuté dès 2016.

Labellisation TEpcv : près de 480 000 € de subventions supplémentaires.

La Communauté d'Agglomération est lauréate de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Elle a obtenu, fin 2015, une première enveloppe financière de 500 000 € pour les 3 prochaines années et s'est vue accordée 476 000 € de subventions complémentaires en 2016. Plus de 900 000€ de subventions TEPCV seront donc mobilisées en faveur de la transition énergétique d'ici 2019.



Ces financements doivent faciliter la mise en œuvre d'actions du Plan Climat Énergie. Ils financeront diverses opérations : mobilité durable (vélo électrique, vélo-route...), rénovation énergétique, accompagnement au zéro Phyto pour les communes...

Accompagner et sensibiliser : l'opération « Familles Des branchés »

La Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir accompagner et sensibiliser ses ménages à la maîtrise de leur consommation et aux économies d'énergie. Dès 2016, 23 familles se sont engagées dans ce programme. « Les familles des branchés » bénéficient d'un accompagnement particulier, d'outils et de conseils spécifiques, et sont invités à participer à des moments d'échanges en toute convivialité.



L'objectifs : réduire les dépenses d'énergie sans investissement important, simplement par des éco-gestes appliqués à différentes échelles : chauffage, isolation, ventilation, eau chaude, eau froide, produits électroménagers, éclairage, cuisson...

Un blog dédié permet à tous de partager cette expérience : <http://www.ber.asso.fr/famillesdesbranches/blog/>

Familles Des Branchés
200€ d'économies par an, c'est facile

Rejoignez-nous !

Avec un accompagnement personnalisé gratuit :

- visites à domicile
- éco-gestes dans l'habitat
- ateliers participatifs

Soyez branchés, économisez ! €

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

1ère édition de la fête de l'énergie et du réemploi : un franc succès !

À l'initiative du service Environnement et en collaboration avec le Plan Climat Énergie, la 1ère édition de la Fête de l'énergie et du réemploi s'est tenue, le samedi 8 octobre dernier à la Chapelle de l'Oratoire, à Beaune. Près de 500 participants se sont rendus à cette 1ère édition.

Toute la journée, près de 15 stands ont permis d'illustrer les actions quotidiennes en faveur des économies d'énergie, du recyclage et de la réparation d'objet :

création de produits d'entretien et cosmétiques naturels, réparation d'objets avec la présence du village de la réparation, détournement d'objet avec Emmaüs, bar à eau par Véolia, exposition sur les sacs plastiques par les élèves du lycée Marey, tout savoir sur la rénovation énergétique avec le Pays Beaunois... Avec une présence remarquée du Lab Fab de Beaune et l'utilisation d'une imprimante 3D qui permet entre autres de créer des pièces de rechange, parfois introuvables.



Opération LEDS - TEPcv : 2 000 Leds sur le territoire



Dans le cadre de l'appel à projet TEPcv, la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud s'est vue remettre 2 000 packs d'ampoules LEDS par EDF.

Une opération « 1 ampoule usagée rapportée = 1 packs de leds offerts » a été organisée avec la participation des CCAS de BEAUNE et de CHAGNY afin de toucher les personnes âgées et les ménages à revenus modestes.

La distribution de ces packs s'est faite dans le cadre d'activités du Pôle Séniors de Beaune et par le biais des colis de Noël et des animations (café cusette, club du sourire) du CCAS de Chagny.

Les packs ont également été distribués lors de manifestations grands publics (fête de l'énergie et du réemploi, théâtre forum organisée par AG2R la Mondiale...).

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

La gestion du droit des sols



Dès le 1er juillet 2015 la Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'instruction du droit des sols pour le compte des communes qui ne pouvaient plus bénéficier de l'assistance des services de l'Etat.

En 2016, 23 communes étaient adhérentes à ce service qui assure l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables, des certificats d'urbanisme...

Les mairies restent le premier niveau d'information des administrés. Elles enregistrent les dossiers puis les transmettent au service pour instruction. En 2016, pas moins de 514 dossiers ont été traités par le service.

Les fonds européens FEDER



Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération est « organisme intermédiaire » pour la gestion des fonds européens de l'Axe 5 du PO FEDER « pour un développement urbain durable ». Dans ce cadre, une convention, permettant de mobiliser plus de 2,5 millions d'euros de fonds européen sur la période 2014-2020, a été signée avec la Région Bourgogne Franche Comté.

Ces fonds peuvent bénéficier aux collectivités, aux associations, aux bailleurs sociaux si leurs projets s'inscrivent dans la stratégie de la Communauté d'Agglomération.

Trois axes d'interventions ont été identifiés : la transition énergétique (réhabilitation énergétique des logements sociaux, mobilité douce...), le développement urbain durable (forme d'habiter, intervention sur les friches...) et la place de la nature en ville (intervention sur les espaces verts...).

Le premier dossier a été déposé en 2016 par le bailleur social SCIC Habitat pour la réhabilitation énergétique de 100 logements sur la ville de BEAUNE. Il bénéficiera de 225 000 € de subventions pour cette opération.



LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

Les zones d'activités

Dans le cadre de ses compétences la Communauté d'Agglomération est en charge du développement et de l'aménagement des zones d'activités. La Communauté d'Agglomération gère actuellement 4 zones distinctes :

La ZAC des Cerisières :

- o Situation : BEAUNE
- o Superficie : 22 hectares
- o Etat avancement : recrutement du maître d'œuvre et définition du plan d'aménagement
- o Perspectives 2017 : phase de travaux

La ZAC du Pré Fleury :

- o Situation : CHAGNY et CHASSAGNE-MONTRACHET
- o Superficie : 21 hectares
- o Spécificités : Zone viti-vinicole avec exigences architecturales fortes et une volonté d'aménagement d'une zone exemplaire.
- o Etat avancement : Quelques terrains restent à maîtriser sur CHAGNY. Les travaux de la phase 1 (CHASSAGNE-MONTRACHET) sont terminés.
- o Perspectives 2017 : commercialisation des terrains viabilisés

La future zone des TEMPLIERS :

- o Situation : Beaune et Vignoles
- o Superficie : 16 hectares
- o Etat avancement : Une veille foncière est assurée. La zone sera créée si le besoin est avéré.

La zone d'activités de MONTAGNY-lès-BEAUNE

- o Situation : MONTAGNY-lès-BEAUNE
- o Superficie : 1,9 hectare
- o Etat avancement : début des acquisitions foncières et réfection de la voie d'accès.

Les autres missions du service

Comme chaque année, le service Urbanisme et Habitat assure également les missions suivantes :

Gestion foncière de l'ensemble des biens de la Communauté d'Agglomération (acquisition de terrain, cessions, établissement de servitudes, convention d'occupation...)

Assistance et conseil aux communes dans le cadre de leur projet d'aménagement

Assistance aux communes dans le cadre d'un groupement de commande pour la mise en place de 10 Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

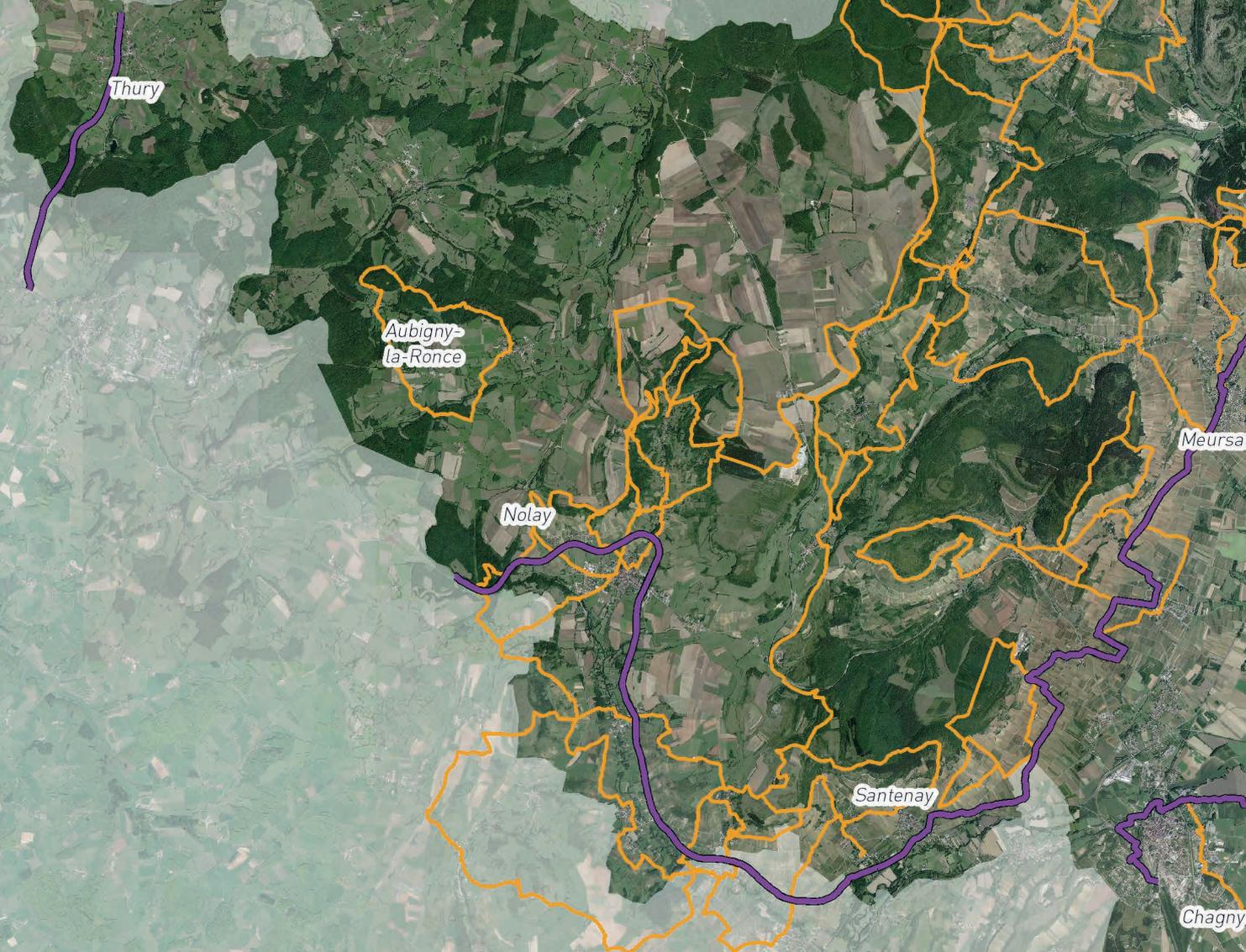
Suivi des procédures de planification des communes sur l'ensemble du territoire (Plan Local d'Urbanisme - PLU- carte communale...)

Analyse et proposition d'avis sur les documents supra-communaux et notamment les Schémas Régionaux...

Participation active dans le cadre de l'inscription des Climats au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Animation et mise en œuvre du SCOT de BEAUNE et NUITS-SAINT-GEORGES

Carte des sentiers et vélo-routes :

- 350 Km de sentiers pédestres
- 52 Km Véloroute Voie des Vignes, Gds Crus
- 20.5 Km Véloroute BEAUNE - CHAGNY
- 10 Km Véloroute BEAUNE - Ste-MARIE





Savigny-
lès-Beaune

Ladoix-
Serrigny

Beaune

Corgengoux

Bligny-
lès-Beaune

Sainte-Marie-
la-Blanche

Chaudenay

— Véloroutes
— Sentiers

LES ACTIONS ÉCONOMIQUES ET D'AMÉNAGEMENT

LA MOBILITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION



transports
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

A sa création, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a hérité de la compétence transports des Conseils Départementaux de Côte d'or et de Saône et Loire. Les services de transports urbains et scolaires concernés par le ressort territorial de la CABCS ont été transféré le 1er septembre 2009.

Le Plan Global de Déplacement :

En 2012, dans le but d'avoir une meilleure connaissance de la mobilité sur son territoire et de diminuer l'utilisation de la voiture individuelle au profit de modes de transports alternatifs, BEAUNE, Côte et Sud a décidé de mettre en place un Plan Global de Déplacement avec l'aide du bureau d'études INDDIGO.

Le diagnostic de l'étude fait état de flux pendulaires importants avec les collectivités voisines.

Le PGD a été approuvé par le Conseil Communautaire de septembre 2013. Il a défini 19 actions orientant la politique communautaire que vous retrouverez en annexe 1. La mise en place d'un Plan de Déplacement Entreprise est une action du PGD, prévue pour l'année 2017.

En parallèle, le bureau d'études a étudié une nouvelle offre de transports urbains et il a été décidé de recourir à une Délégation de Service Public pour l'exécution du service.

La nouvelle offre de transport :

Auparavant composé d'un réseau de bus urbains essentiellement utilisé par les usagers scolaires, les élus communautaires ont souhaité dynamiser l'offre de transport suite au bilan du PGD.

Les transports urbains

Le nouveau réseau de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud est géré en DSP depuis le 1er avril 2016 et la nouvelle offre en transport en commun est effective depuis le 1er septembre 2016.

Le réseau se compose de :

- 5 lignes régulières urbaines dont 3 lignes fortes avec un passage toutes les heures aux heures creuses et toutes les 30 minutes en heure de pointe
- 6 lignes interurbaines
- 1 service de transport à la demande pour toutes les communes de la CABCS qui ne sont pas desservies par les lignes régulières
- 1 service de transport à la demande

La nouvelle offre du réseau urbain Côte et Bus permet de cibler des publics autres que les scolaires, les principales caractéristiques sont :

- Une offre permanente y compris pendant les vacances scolaires mais plus allégée pour permettre aux actifs une continuité dans leur habitude pour leur trajet domicile-travail.
- Une permanence de l'offre également aux heures creuses en transports à la demande pour des déplacements de loisir ou lié à la santé.
- Des horaires adaptés aux trains TER pour répondre aux flux importants repérés dans le PGD avec les villes voisines de Dijon, Nuits-Saint-Georges et Chalon-sur-Saône.
- Une desserte de toutes les communes de la Communauté d'Agglomération en lignes régulières et en transports à la demande pour les communes les plus rurales.

Pour l'année 2016, les dépenses de fonctionnement pour les transports urbains s'élèvent à 1 919 524 euros.





Les transports scolaires

En complément du réseau urbain, 58 circuits scolaires desservent les communes de la CABCS pour rejoindre les établissements scolaires, composé de :

- 21 circuits primaires pour assurer les transports sur les Regroupements Pédagogiques Intercommunales du territoire.
- 34 circuits secondaires pour les élèves des établissements collèges et lycéens de BEAUNE, CHAGNY, NOLAY.

Lors du conseil communautaire du mois de juin 2015, les élus ont voté pour l'application de frais d'inscription :

- 30 euros pour le 1er enfant
- 20 euros pour le deuxième
- 15 euros pour le troisième
- Et au-delà la gratuité

La mise en place d'un site d'inscription en ligne a permis de gérer ces nouvelles dispositions, 80 % des familles se sont inscrites en ligne et 70% ont payé directement en ligne.

Les recettes pour la Communauté d'Agglomération 78 502 euros. A noter, que les dépenses en fonctionnement u budget de transports scolaires s'élève à 2 272 840 euros pour l'année 2016 et le coût d'un élève transporté a été estimé à 900 euros.

Les Agendas d'accessibilité Programmés

La Communauté d'Agglomération avec l'aide d'un bureau d'études, a validé en 2016 sa programmation pour la mise en accessibilité de son réseau de bus pour les trois prochaines années : 2017, 2018, 2019. Cela concerne la mise en accessibilité :

- des véhicules
- des points d'arrêt
- des supports de communication.

L'accueil des personnes à mobilité réduite à bord des lignes du réseau urbains est essentiel pour tous les publics et plus particulièrement les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), plus fragile, voir vulnérable durant toutes les étapes de leur trajet.

Dès 2017 et pour les 3 prochaines années, le planning de la Communauté d'Agglomération prévoit :

- 63 points d'arrêt à aménager pour faciliter les déplacements des PMR, dont 46 sur la ville de BEAUNE, ce qui représente 605 000 euros d'investissements.
- 12 véhicules déjà accessible sur 24.
- L'ensemble des supports de communication déjà accessible depuis le 1er septembre 2016.
- Des formations régulières pour les conducteurs pour l'accueil des PMR.

A la fin de chaque année un bilan est prévu pour suivre au mieux l'avancée de ces différents axes d'amélioration.



LES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES :

- Les Déchets
- L'eau Potable
- L'assainissement
- Les rivières
- Les sites et milieux naturels



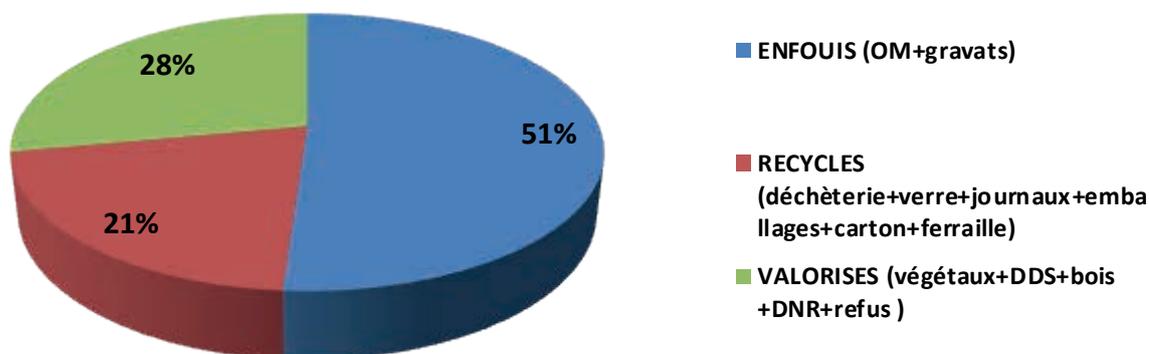


environnement – déchets
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

La Communauté d'Agglomération est compétente pour le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective et les déchetteries sur 48 communes de son territoire.

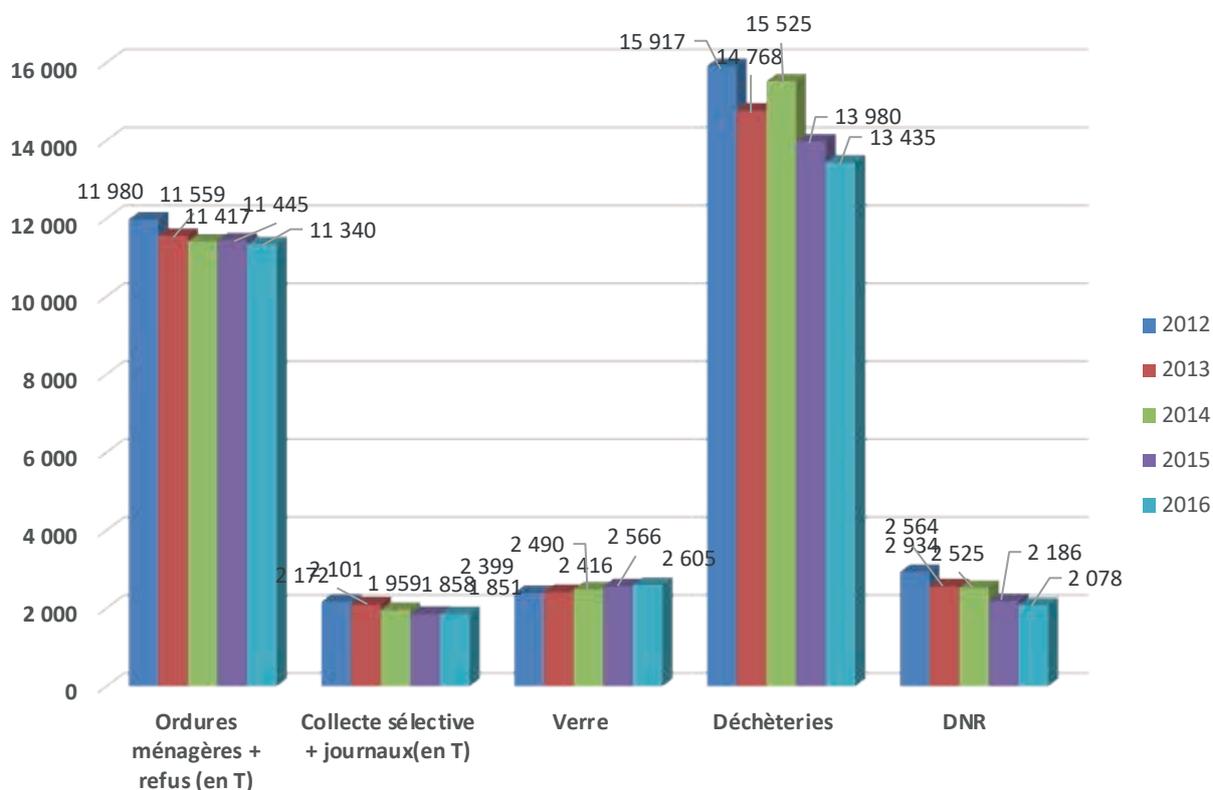
REPARTITION DES TONNAGES 2016

suivant les exutoires



Suite à l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Travoisy, au 1er juillet 2015, les tonnages des déchèteries ont baissé, pour les autres matières, c'est relativement stable avec une légère augmentation pour les ordures ménagères et le verre.

Evolution des tonnages de 2012 à 2016



DEVENIR DES DÉCHETS :

Les ordures ménagères de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les refus de tri et les déchets non-recyclables des déchèteries (jusqu'en juillet) sont acheminés vers l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de VIC-DE-CHASSENAY (12 500 tonnes en 2016).

Les Déchets Non Recyclables (depuis juillet 2015), comme les refus de tri sont dorénavant valorisés dans la nouvelle usine de l'entreprise BOURGOGNE RECYCLAGE pour être transformés en CSR (Combustible Solide de Récupération).

Les déchets recyclables déposés dans les bacs jaunes ainsi que les journaux magazines déposés dans les points d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de BOURGOGNE RECYCLAGE situé à TRAVOISY pour être triés puis conditionnés sous forme de balles (1 851 tonnes en 2016).

Le verre est recyclé à l'usine de SAINT-GOBAIN Emballages de CHALON SUR SAONE-71. Il est refondu et transformé en nouveaux pots et bouteilles en verre (2 605 tonnes en 2016).

Les cartons, la ferraille, le bois, les D3E collectés sur les 4 déchèteries du territoire (MEURSAULT, SAVIGNY-LES-BEAUNE, NOLAY et TRAVOISY) sont recyclés dans diverses usines en France et en Europe (2 998 tonnes en 2016).

Les végétaux collectés en déchèteries sont transformés en compost à ALLEROT-71 (4 084 tonnes en 2016), les déchets dangereux sont dépollués et valorisés à BEAUFORT-39 (123 tonnes en 2015) et les gravats sont enfouis dans un Centre de Stockage de Déchets Ultimes à BLIGNY-LES-BEAUNE (3 824 tonnes en 2016).

Programme Local de Prévention des Déchets (2011-2016) :

En 2012, la CABCS s'est engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets soutenu par l'ADEME et accompagné par le Conseil Départemental de Côte d'Or afin d'atteindre l'objectif de -7% d'Ordures Ménagères et Assimilées d'ici 5 ans (soit -5kg/hab/an) et l'objectif de réduction de la nocivité des déchets. Le plan d'actions élaboré par la CABCS est validé chaque année par l'ADEME, qui subventionne le PLP à hauteur de 60 000 € par an.

LES ACTIONS PHARES DE 2016:

- Sensibilisation des publics

. 659 scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.

. 2 419 personnes sensibilisées grâce aux stands en déchèteries, pendant les kermesses, lors de Porte à porte.

- Eco-exemplarité de la collectivité

. Action « Artisans/commerçants, je m'engage, c'est ma nature ! » LADOIX-SERRIGNY, MEURSAULT, NOLAY, SAVIGNY : 22 commerces engagés.

. Accompagnement à la mise en place d'espace de tri dans les cimetières des communes

. 34 associations et 7 services communautaires ont emprunté du matériel de tri et des gobelets réutilisables.

- Promotion du compostage individuel et collectif

. 345 foyers individuels se sont dotés de composteur

. 3 sites de compostage collectif mise en place + 3 sites relancés

. 1 établissement scolaire équipé de composteur

. 1 sessions gratuites de broyage de végétaux pour les particuliers le 22/10/2016 à la déchèterie de MEURSAULT.

- Promotion des alternatives aux produits dangereux

Dans le cadre du contrat local de santé du Pays Beaunois en partenariat avec l'ARS Bourgogne-Franche Comté, les communes de l'Agglomération au titre du Plan Climat et de l'opération «Zéro phyto sur le Comm. d'Agglo» ont été informées et accompagnées par la FREDON dans la démarche de réduction des pesticides dans les espaces publics.



environnement – eau potable
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

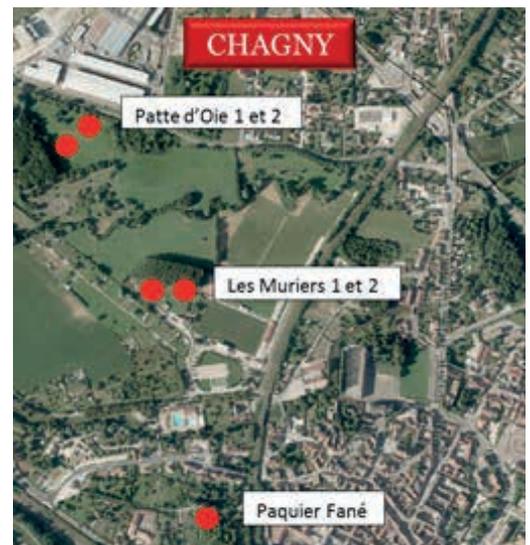
La distribution de l'eau potable est gérée en délégation de service public avec les sociétés VEOLIA, Lyonnaise des Eaux ainsi que la société SAUR sur 6 communes. 8 communes dépendent de la régie des eaux basée sur la commune de CHAGNY.

La Communauté d'Agglomération poursuit ses actions afin de délivrer une eau de bonne qualité aux usagers.

En 2016, diverses actions ont été menées :

CHAGNY :

Depuis 2013, sur 2 des 5 forages, on observe une contamination récurrente au terbuméton-déséthyl. La variation des débits couplée au temps de pompages permet d'assurer la distribution d'une eau conforme. Les forages sont classés comme prioritaires (nouveau SDAGE RMC). Des études vont être lancées. Elles porteront sur la protection de ces ressources (actions préventives et /ou des solutions alternatives (achat d'eau, traitement...). Une réflexion sera menée sur la nécessité de construire une nouvelle unité de traitement (impact financier important).



PUITS DE VIGNOLES :

Une Non-conformité en pesticides sur le forage P4 de Vignoles a été constatée en avril 2016 (terbuméton-déséthyl : 0.11µg/l). Elle n'a pas donné lieu à une interdiction de production mais celle-ci reste conditionnée aux résultats d'analyse.

Champ captant BEAUNE SUD 1 :

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur de BEAUNE et du PAYS BEAUNOIS (30 communes), les conclusions de l'étude de faisabilité ont confirmé la possibilité de remettre en route les installations. Les travaux de réhabilitation et la mise en place d'un traitement seront intégrés dans le futur contrat de DSP qui prendra effet au 1er janvier 2018. Ce projet permettra à terme de soulager les ressources actuellement fortement sollicitées en période estivale et de compléter la demande pendant les périodes sensibles (vendanges).





La gestion du patrimoine nécessite également le renouvellement des réseaux existants. En 2016, les principales opérations ont été conduites à :

- **AUBIGNY-LA-RONCE** : grande rue
- **CHAGNY** : diverses rues
- **BEAUNE**: route de Vignoles, dans le cadre des travaux préparatoires à la Rocade.
- **MEURSAULT** : rue Robert Leblanc (700 ml), rue des Santenots, rue de la Barre, Rue Jules Lafont, rue du Cromin à l'occasion de travaux d'assainissement dans ces rues (750 ml).
- **DEZIZE-LES-MARANGES** : diverses rues dans le cadre des travaux de création du réseau d'assainissement
- **CORBERON** : rue des Buttes et rue du Quart
- **LADOIX-SERRIGNY** : liaison Ladoix -Chorey (1ère tranche)
- **NOLAY** : hameau de Cirey, renouvellement dans le cadre d'un aménagement de voirie communal
- **RUFFEY-LES-BEAUNE** : rue de la vieille ferme (2ème tranche)
- **PULIGNY-MONTRACHET** : rue de Bois
- **CHEVIGNY- EN-VALIERE** : rue de Mercey
- **CORGNGOUX** : ferme de Grosbois



PERSPECTIVES 2017 :

Le programme 2016 prévoit d'ores et déjà d'intervenir sur les communes suivantes :

LADOIX-SERRIGNY, MEURSAULT, LA ROCHEPOT, NOLAY, SANTENAY, CHAS-SAGNE-MONTRACHET, CHOREY LES BEAUNE, SAINTE MARIE LA BLANCHE, AUXEY DURESSSES, NANTOUX, CHAGNY.



environnement – assainissement
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

L'assainissement collectif est géré en régie sur 5 communes et en affermage sur 29 communes.

La Communauté d'Agglomération dispose de 20 stations d'épuration et de 420 km de canalisation sur l'ensemble du territoire.

Faits marquants :

• ASSAINISSEMENT DE DEZIZE les MARANGES :

Les travaux de création du réseau dans le bourg de DEZIZE se sont achevés à l'automne 2016. Le réseau est en service depuis novembre 2016. Les habitants ont deux ans pour se raccorder.

• MEURSAULT :

Mise en séparatif des rues Comte Jules LAFON, rue des Santenots et rue du Cromin (tranche 1/5)

• AMÉNAGEMENT DE CIREY-HAMEAU DE NOLAY :

Cet aménagement global du quartier Perraudin est conduit par la Commune de NOLAY ; La communauté d'Agglomération en a profité pour mettre en séparatif le réseau d'eaux usées et celui d'eaux pluviales (630 ml). Le réseau d'eau potable a également été renouvelé. (Fin des travaux avril 2016)

• RACCORDEMENT DU VILLAGE D'ECHEVRONNE SUR LA STATION DE LADOIX SERRIGNY :

Dernier village du Groupement Nord à être raccordé sur la station de Ladoix-Serrigny. Mise en service du réseau en juillet 2016.

• BEAUNE :

Sur la commune de Beaune, le réseau d'eaux usées de la rue Gaston Chevrolet a fait l'objet d'une réhabilitation sans tranchée avec la technique du chemisage. L'objectif était la suppression des eaux claires parasites qui sont à l'origine du dysfonctionnement du poste de la ZI BEAUNE VIGNOLES.

• ÉTUDES DIAGNOSTIQUES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT :

Afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'assainissement et de localiser les dysfonctionnements, des études diagnostiques ont été réalisées en 2016 sur les communes de CHASSAGNE-MONTRACHET, PULIGNY-MONTRACHET, CORPEAU, NOLAY et SANTENAY.

Un programme pluriannuel de travaux établi pour améliorer le fonctionnement du réseau a été présenté aux communes.

La problématique principale des systèmes est la présence d'eaux claires parasites.



• CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION A SAINTE MARIE LA BLANCHE :

Les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Sainte-Marie-La-Blanche ont débuté courant en octobre 2016. D'une capacité de 1 930 Équivalents habitant, sa mise en service est prévue à l'été 2017.



• NOUVEL ARRÊTE D'EXPLOITATION DE L'UDEP MONGE

Le nouvel arrêté a été délivré le 31 mai 2016 pour une durée de 18 ans avec obligation de mettre en place :

- Une surveillance de l'incidence des rejets du système d'assainissement sur la masse d'eau réceptrice en réalisant chaque année
- 4 suivis du milieu récepteur en amont et en aval de la station d'épuration (débit, température, pH, DBO5, DCO, MES, NTK, NH4, NO2, NO3 et phosphore total),
- 1 suivi de la qualité hydrobiologique à l'amont et à l'aval du rejet ;
- Une surveillance de la présence des micro-polluants conformément à la note technique du 12 août 2016 ;
- Une analyse de risque et défaillance de la station des eaux usées ;
- Un diagnostic permanent du système d'assainissement ;

Dans un délai d'un an à compter de la date de signature de l'arrêté, la CSBCS devra remettre au service Police de l'Eau un plan d'actions visant à limiter les déversements dans le milieu naturel. Les performances attendues seront présentées pour chaque mesure proposée. Ces dernières seront accompagnées d'un échéancier précis et devront être mises en œuvre avant le 31 décembre 2020.

Service Public d'Assainissement Non Collectif : bilan 2015

En 2016, ont été réalisés :

- 41 contrôles de conception et implantation soit 13% de moins qu'en 2015.
- 44 contrôles de bonne exécution des travaux soit 10% de plus que l'année 2015.
- 65 installations ont fait l'objet d'un diagnostic de l'existant dans le cadre d'une vente immobilière, soit le même nombre que l'année précédente.
- 51 installations ont fait l'objet d'un diagnostic de l'existant.
- 80 installations devront faire l'objet d'un contrôle de bonne exécution des travaux.

Le SPANC a travaillé en concertation avec le Conseil Général de Côte d'Or pour le développement de la Charte Assainissement Non Collectif qui a pour objectif la diffusion de l'information, l'uniformisation des pratiques et le respect des bonnes pratiques sur le département.

PERSPECTIVES 2017 :

• LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION DE MELOISEY

• RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :

- TECHNIQUE SANS TRANCHEES DE CHEMISAGE (BEAUNE : rue Pasteur, Meursault : rue de la Gare)
- Programme pluriannuel de travaux issus des études diagnostiques des réseaux sur les communes de NOLAY, SANTENAY, CORPEAU et CHASSAGNE
- ZONAGES des communes de BAUBIGNY et LA ROCHEPOT.



protection des milieux naturels
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Le rôle de l'agglomération

La préservation des milieux naturels est un domaine dans lequel s'implique directement la collectivité. Intervenant de façon locale, elle offre des réponses adaptées à des problématiques spécifiques au territoire et permettent une meilleure gestion de ce dernier.

Réalisation d'un document d'objectifs (DOCOB)

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 21 Juin 2013, la Communauté d'Agglomération a été élue pour la réalisation du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune ».

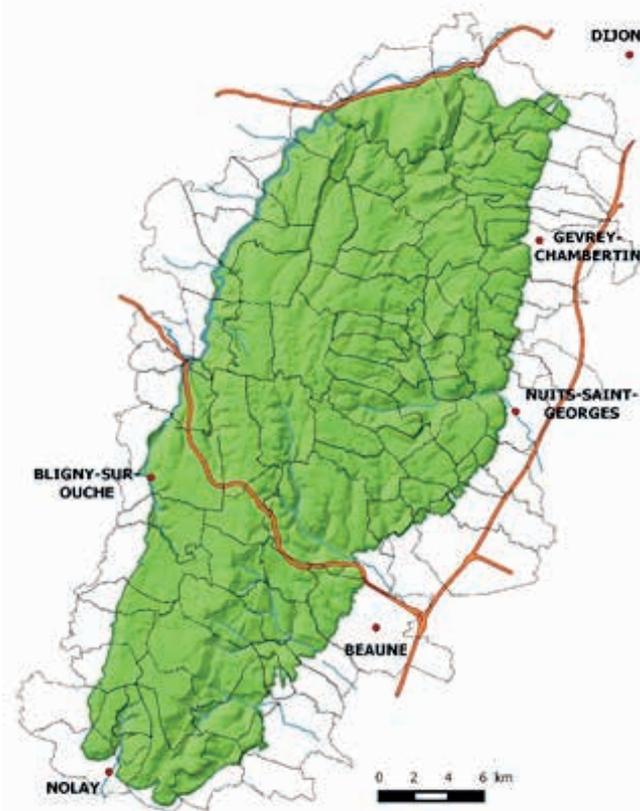
Chiffres clés

Surface : 60 661 hectares
6,9 % de la Côte d'Or
1,9 % de la Bourgogne
87 Communes
Environ 15 000 habitants

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le document d'objectifs vise à faire appliquer les directives « Oiseaux » et « Habitats Naturels Faune Flore » de façon décentralisée, permettant aux acteurs locaux de gérer eux-mêmes les enjeux sur leur territoire. Il se découpe en trois phases distinctes avec comme étapes :

1. Un inventaire et cartographie des habitats naturels et des espèces, réalisés en partie par un prestataire désigné par la communauté d'agglomération.
2. Une analyse du tissu socio-économique de la zone ainsi que des différents enjeux liés à l'environnement.
3. La mise en place de mesures concrètes pour la gestion du site de la zone naturelle.



Rédigé sur une période de 3 ans et finalement approuvé lors du COPIL du 11 mars 2016, le document d'objectifs offre de nombreux outils à la collectivité. Feuille de route pour les prochaines années, il permettra une meilleure gestion du site de 60 000 hectares, faisant office de Zone de Protection Spéciale pour de nombreuses espèces d'oiseaux.



ARRIÈRE CÔTE
DE DIJON ET BEAUNE
NATURA 2000

Contrats Natura 2000

La communauté d'agglomération favorise aussi la mise en place de nombreux contrats avec les exploitants locaux afin que ces derniers assurent la jonction entre bonne pratique économique et environnementale.

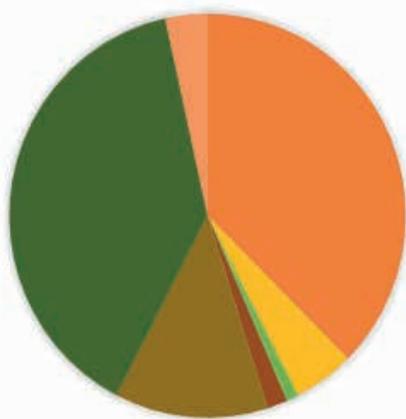
En contrepartie d'une modification de leurs comportements, les exploitants reçoivent des compensations financières européennes ayant pour vocation à combler les possibles pertes liées à ces changements de pratique.

Exemple de contrat : « mesures agro-environnementales et climatiques »

Au printemps 2016, des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) ont été contractualisées sur l'ensemble du site Natura 2000 pour la première fois. Environ 1966 ha de pelouses et prairies ont fait l'objet d'un diagnostic écologique, pour permettre aux exploitants de solliciter des MAEC lors de leur déclaration PAC.

Ce contrat de 5 ans entre un exploitant agricole et l'Europe aide à la mise en place de pratiques ayant un impact positif sur la biodiversité. De nombreuses réunions d'informations ont été animées afin de mettre en avant les opportunités offertes par une telle zone et encourager les exploitants vers ce type de contrat. Au final près de 38 exploitants ont répondu à cette démarche. La somme des aides européennes pour la mise en place de ces différentes mesures représente une enveloppe globale d'environ 1 320 000 € pour les 5 prochaines années. Véritable succès, ces mesures vont être reconduites chaque année.

Répartition des 1320 000€ de subventions PAEC



Pelouses pâturage 496 000 € Restauration de pelouses 65 600 €
Prairies humides fauchées 13 000 € Prairies humides pâturées 21 700 €
Prairies pâturées 165 000 € Prairies fauchées 515 000 €
Mesure CEdicnème 45 500 €

Exemple de contrat : « Îlot de vieillissement »

Non productif et pouvant être parfois dangereux pour les individus à proximité, le bois mort a pendant longtemps été la cible de politiques visant à supprimer ce dernier des forêts. Cependant, il a été démontré avec le temps, qu'il était indispensable pour son écosystème. En lien avec de nombreux partenaires privés et publics (CCGC, ONF, CRPF, communes et propriétaires privés.), la communauté d'agglomération de Beaune côte et sud a décidé d'instaurer la « mise en place d'îlots de vieillissement et d'un réseau de vieux arbres » visant à favoriser le maintien de bois morts dans certaines zones de l'arrière Côte de Dijon et Beaune



Parmi les effets positifs attendus on peut notamment espérer le développement d'espèces très largement dépendantes de la décomposition du bois ainsi que de leurs prédateurs. Cette mise en place se poursuivra ensuite par un suivi rigoureux orchestré par la communauté d'agglomération afin de permettre de juger l'impact de la non intervention sur les secteurs désignés et de l'efficacité de la mesure.

Arrivée du 0 Phyto

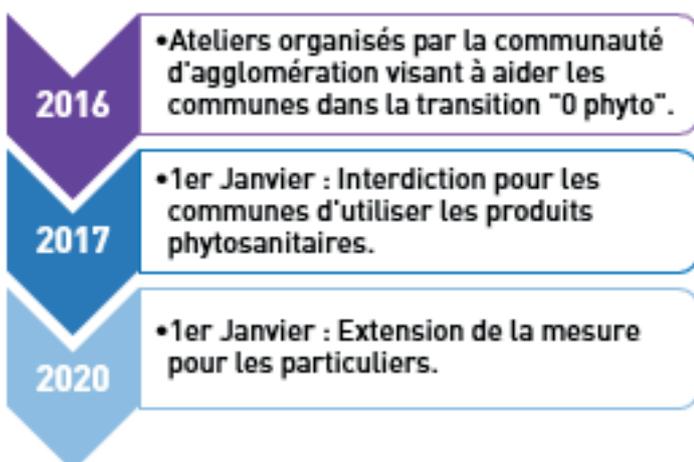
Les lois LABBE et Transition Énergétique ont interdit, à compter du 1er janvier 2017, aux collectivités l'usage de produits phytosanitaires sur leurs espaces publics. Afin d'aider au mieux les communes dans l'accompagnement de ce changement et dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) 3 ateliers d'échanges ont été réalisés.

- Le 11 février un premier groupe de travail a permis d'échanger sur les pratiques et les interrogations des communes et de rappeler les obligations réglementaires.
- Le second atelier, ayant eu lieu le 7 avril, a permis de disposer de retours d'expériences sur les différentes alternatives possibles aux produits phytosanitaires.
- Le troisième atelier s'est quant à lui focalisé sur l'accompagnement, la sensibilisation et l'information des administrés.

Cette opération autour du Zéro Phyto a suscité un fort engouement et a répondu à un vrai besoin avec 25 communes présentes à chaque groupe de travail.

Plus globalement, le rôle de l'agglomération dans l'accompagnement des communes sur le Zéro Phyto se pose de manière directe, et s'articule avec les missions d'ores et déjà menées par le service Environnement dans un souci de cohérence globale des actions sur les milieux naturels : accord cadre pour l'entretien des espaces naturels sur les parcelles communautaires, gestion des sites Natura 2000, gestion des plans d'eau, étude trame verte et bleue, gestion des rivières et des points de captages d'eau potable...

Les grandes dates du « 0 Phyto »



Trames vertes et bleues

Définies à travers le Schéma régional de cohérence écologique et le Schéma de cohérence territoriale de la collectivité, les trames vertes et bleues répertorient les différents réservoirs de biodiversité présents sur le territoire ainsi que les grands corridors écologiques reliant ces derniers.



Ces « Trames vertes et bleues » s'inscrivent comme un outil d'aménagement durable du territoire. En effet, elles permettent de prendre en compte les besoins de différentes espèces de la zone tout en encadrant les activités humaines. Elles intègrent les différents enjeux sociaux économiques présents sur le territoire et se traduisent notamment dans les documents d'urbanismes encadrant les nouvelles constructions.

Enfin, elles supposent une cohérence de l'ensemble des politiques publiques qui doivent à la fois allier le développement économique à l'échelle locale mais aussi la prise en compte de zones de transition pour la biodiversité.

Pour aller plus loin dans cette démarche, la communauté d'agglomération Beaune Côte & Sud a décidé de mettre en place une étude « Trames vertes et bleues » sur son territoire. Cette dernière a pour objectif d'affiner le zonage déjà présent dans les documents d'urbanisme afin d'apporter des solutions plus précises pour la restauration et le maintien des corridors écologique.

D'un point de vue pratique cette étude vise à créer un ensemble de fiches actions déterminant clairement les mesures prioritaires à mettre en place pour les prochaines années.

Les Étangs d'Or

D'une surface d'environ 200 hectares (dont 50 hectares de plans d'eau) et situé sur les communes de MERCEUIL et de TAILLY, le parc des Étangs d'Or présente une mosaïque d'habitats (forestier, zone humide, zone ouverte, plan d'eau plus ou moins profond,) qui ont permis l'implantation et le développement de diverses espèces végétales et animales. Cet aménagement de 16 sites de gravières créées lors de la construction de l'autoroute A6 a été l'un des projets phares de la communauté d'agglomération lors de ces dernières années.

L'objectif de ce dernier est la revalorisation et préservation d'un site naturel laissé à l'abandon pendant une cinquantaine d'années, pour améliorer le cadre de vie des habitants, leur offrir de nouvelles activités et les sensibiliser à la protection de l'environnement.

Dans une optique de découverte et de respect de la nature, 3 sentiers et de nombreux panneaux d'information ont été créés sur le parc et permettent des promenades faciles et accessibles à tous, tout en évitant le dérangement des espèces présentes. Des points de vue et observatoires à oiseaux ainsi qu'une aire de jeux ont aussi été mis en place afin de diversifier les activités possibles. Cet aménagement a donc une double vocation écologique et pédagogique, et permet de sensibiliser le public à la préservation de l'environnement via des panneaux d'information et des actions d'animation. Ce site est accessible depuis la fin de l'année 2012.



Au-delà d'avoir créé un espace favorable au maintien et au développement de la biodiversité la communauté d'agglomération se sert de ce lieu afin d'effectuer de nombreuses animations à la fois de loisir et de sensibilisation de la nature. Ainsi, de nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année avec de nombreux partenaires.

Le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et la ligue de protection des oiseaux ont notamment animé au printemps 2016 des ateliers visant à sensibiliser sur le réveil de la nature et sur « Les oiseaux et les libellules » présents sur le site.

La pêche étant autorisée sur les étangs d'or, de nombreuses manifestations sur ce thème ont aussi eu lieu. Un concours de pêche à la truite a notamment permis de réunir de nombreux passionnés permettant à un grand nombre de personnes de découvrir pour la première fois ce site si particulier. Enfin des enduros de carpes ont aussi été organisés durant l'année au profit des pêcheurs locaux.

Voulant allier bonne conduite écologique et loisirs ces deux activités ont été regroupées dans un atelier d'« animation pêche et découverte des insectes aquatiques» en partenariat avec la Fédération de Côte-d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.





LES ACTIONS AU BENEFICE DE LA COHÉSION SOCIALE :

- L'Enfance
- La Petite Enfance
- Le Conservatoire de Musique et Danse
- L'École des Beaux Arts
- Les Équipements Sportifs



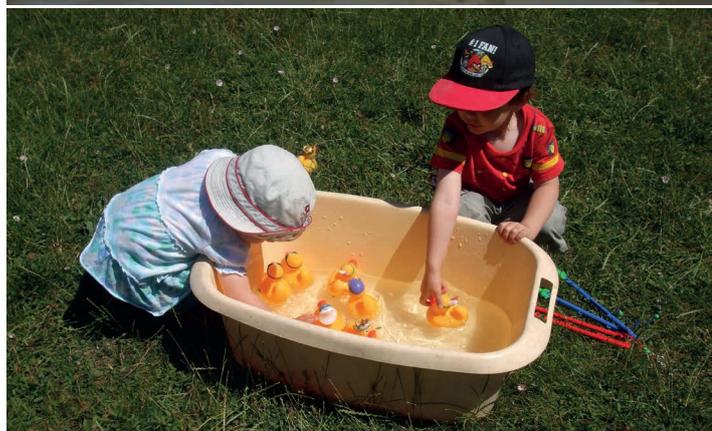
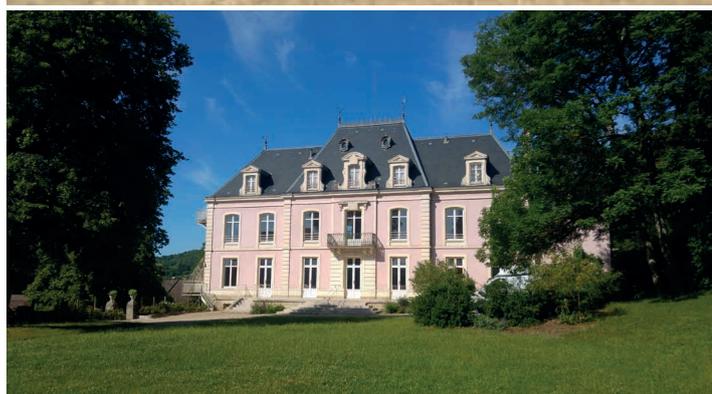




Direction commune regroupant les prestations et services rendus au public dans les domaines de la Petite Enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire, la Direction Enfance compte près de **320** agents œuvrant quotidiennement au cœur du territoire communautaire.

Des prestations réparties sur 30 communes :

- **33** sites de restauration périscolaires ouverts sur le temps méridien
- **35** accueils périscolaires ouverts le matin (de 07h30 à l'ouverture de l'école) et le soir (de la sortie de l'école à 18h30)
- **7 à 13** accueils extrascolaires proposés pendant les vacances scolaires en fonction des périodes de l'année, du projet éducatif et des besoins des familles
- **11** accueils ouverts le mercredi après-midi
- **3 à 6** sites pour les dispositifs d'Initiation et de Découverte sportives ('ID Vacances et 'ID Sportives')



Quelques chiffres :

- Des usagers toujours plus nombreux, avec plus de 3 500 enfants inscrits sur au moins un temps périscolaire (soit près de 85% des enfants scolarisés au sein des écoles publiques du territoire) et, une fréquentation moyenne en hausse d'environ 3% / 2015.
- En 2016, 273 061 repas et 109 474 goûters ont été servis dans les différents accueils Enfance.
- La participation des familles s'élève, en moyenne, à 28% du coût réel des prestations Enfance.

FOCUS 2016 : Les actions intergénérationnelles :

Qu'elles soient coordonnées par l'Office Municipale du 3ème âge de BEAUNE, animées par les accueils périscolaires, les centres de loisirs ou par les agents des maisons de retraite, ou pilotées par le CCAS, de nombreuses rencontres intergénérationnelles ont égayé l'année des seniors et des enfants.

Ces multiples actions ont connu leur point d'orgue, le mercredi 22 juin 2016 dans le parc du château de VIGNOLES autour d'un repas et d'un après-midi animé de danses, de chansons et de jeux.



L'ouverture de l'accueil périscolaire de LEVERNOIS :

Ce projet d'extension de l'école et de construction d'un espace partagé pouvant accueillir les prestations de restauration et d'accueil périscolaires a été porté par la commune de LEVERNOIS, avec la participation technique et financière de la Communauté d'Agglomération.

Ouvert en novembre 2016, cet espace permet d'accueillir plus de 80 enfants du RPI le midi et près de 50 enfants pour les activités périscolaires du soir.

PERSPECTIVES 2017 :

- La réalisation de travaux de rénovation et ouverture de la restauration périscolaire de NOLAY (ancienne gare, à proximité des écoles maternelle et élémentaire).
- La poursuite de la professionnalisation des équipes pédagogiques et, étude des outils et méthodes de travail des agents techniques.
- Une démarche qualité visant à toujours mieux accueillir les usagers.

LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

LA PETITE ENFANCE



accueil petite enfance
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

5 Établissements d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE) proposent **196** places (156 en accueil collectif et 40 en crèche familiale) pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans (6 ans pour des enfants porteurs de situations de handicap), en accueil régulier ou occasionnel.

Quelques chiffres :

- **305 079** Heures/Enfants ont été facturées aux familles en 2016.

Bien que ce chiffre soit en baisse / 2015 (-0,8%), le nombre d'enfants ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation d'accueil a légèrement augmenté et, les recettes usagers ont augmentées de 16%.

- La participation moyenne des familles est égale à **1,74 € / Heure**, sachant que l'accueil d'un enfant pendant une heure coûte environ **9,50 €** dont environ **3,20 €** restant à la charge de la collectivité.

- **24 846** repas et **25 648** goûters ont été servis en 2016 au sein des EAJE.

Les 6 animatrices des Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles (REPAM) proposent un accompagnement à l'ensemble des quelques 450 assistantes maternelles du territoire pour un total de plus de 1 600 places d'accueil proposées à leur domicile.

Ce sont plus de 10 000 contacts ou entretiens avec les parents et/ou les professionnelles réalisés en 2016 et, plus de 6 000 enfants ont été accueillis (en cumul) lors des temps d'animations collectifs.



FOCUS 2016 :

Ouverture d'un multiaccueil Petite Enfance de 28 places sur la commune de CHAGNY.

Proposée à l'ouverture à la fin du mois d'août, cette structure a accueilli, en 2016, 55 enfants différents, dont 39 dès le mois de septembre.

Cet accueil, géré en Délégation de Service Public par la société 'Maison Bleue' est intégré au sein d'un bâtiment communautaire dont les locaux sont mutualisés avec un REPAM, une restauration périscolaire et un accueil extrascolaire maternelles, ces derniers étant maintenus en régie.



PERSPECTIVES 2017 :

- Démarrage des travaux de rénovation et d'agrandissement du multiaccueil 'la Cabotte' (situé au centre-ville de BEAUNE). Ouverture prévue en septembre 2018.

- Recrutement d'une coordinatrice en charge de la supervision des prestations et des équipes Petite Enfance

- Mise en place d'une expérimentation autour du langage signé permettant un « dialogue » et une meilleure communication avec des enfants n'ayant pas encore acquis la parole.

- Réalisation de travaux permettant l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, mais aussi des conditions de travail des agents ; quelques exemples : Ombrage de plusieurs espaces extérieurs, cloisonnement entre les espaces administratifs réservés aux rendez-vous avec les familles et les espaces d'activités (REPAM BEAUNE Nord), ...

LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

LE CONSERVATOIRE

Un des 5 établissements de la Côte d'or classé par le Ministère de la Culture/ Classement renouvelé en 2016 suite à instruction du dossier

L'établissement est inscrit dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Département de la Côte d'or/ convention renouvelée cette année 2017 - 2017/2021)

Périmètre

- 25 enseignants titulaires des diplômes pédagogiques (Certificat d'aptitude ou diplôme d'Etat)
- Évolution à la hausse du taux de titularisation des agents enseignants
- 510 élèves
- 80 danseurs classiques et contemporains, 430 musiciens
- 94% viennent de la Communauté d'Agglomération (2/3 de la ville de Beaune et 1/3 des autres communes)
- 6 % hors Communauté d'Agglomération

Les publics

stabilité du nombre d'heure enseigner par semaine = 271 heures
les enfants du cycle éveil-découvertes (de 5 à 8 ans) / atelier hebdomadaire
ensembles amateurs (big-bang, chorales, groupe pop-rock, orchestre d'harmonie)
le public empêché (enfants handicapés)
les enfants des crèches et du secteur petite enfance/ travail de création de répertoire
La sensibilisation auprès des publics scolaires (intervention ponctuelle)

Actions culturelles

évolution à la hausse du nombre de spectateurs = 10 à 15 % de hausse
concert d'artistes professionnels invités
les master-class avec artistes invités (musique ou danse)
les auditions-concert d'élèves
les animations en maison de retraite
les animations dans le relais assistance maternelles



Les partenariats :

- ACEM
- CEMB (centre études musique bourgogne)
- OHB (orchestre d'harmonie de Beaune)
- Théâtre municipal de Beaune (Master class d'artistes et mise à disposition du plateau)
- École des Beaux-arts de Beaune
- École de musique de Meursault et École de musique de Chagny
- Municipalités de la Communauté d'Agglomération (Nolay, Chagny, Savigny, Vignoles...)

LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

L'ÉCOLE DES BEAUX ARTS



Cours de pratiques amateurs – Effectifs :

- 168 enfants - de 5 à 17 ans -répartis dans 10 ateliers différents sur trois sites : BEAUNE – CHAGNY Annexe Lorraine.
- 100 adultes ont suivi les 21 modules proposés.
- 22 stages portant sur les arts plastiques, la terre-céramique, le volume, multimédia, photographie, gravure, aquarelle, sérigraphie ont été programmés pour l'année 2017 pendant les vacances scolaires à destination d'un public enfants et adultes

Cette année, le thème fédérateur de tous les ateliers, enfants-Ados-Adultes était «Le mouvement – Hommage à Etienne-Jules Marey ». L'exposition de fin d'année, se déroulera du 01 au 22 Juin 2017, Salle Tourlière, de la Porte Marie de Bourgogne et sur le plateau prépa de l'école.

CLASSE PRÉPARATOIRE :

La promotion 2016-2017 a compté un effectif de 26 élèves. L'équipe pédagogique a proposé un voyage pédagogique et d'intégration de quatre jours à PARIS, en septembre 2016 ainsi que de nombreuses visites d'expositions.

Des workshops ont été programmés dans différents domaines de la création artistique. A l'occasion du travail qu'ils ont engagé avec les étudiants de l'année préparatoire, les intervenants ont présenté au public des cours de pratiques amateurs, leur travail et parcours personnel à travers des discussions.

Le forum de rencontre des anciens élèves s'est tenu en février 2017. Il s'est poursuivi par une présentation des travaux des élèves dans le cadre de la semaine « portes ouvertes ». Les élèves de l'école se sont chargés d'accueillir les étudiants intéressés par la formation proposée à l'école des beaux-arts de Beaune en vue d'une inscription aux entretiens de recrutement.

Des travaux ont été engagés dans le cadre de partenariats développés avec le Lycée Agricole & Viticole, le Conservatoire de Musique ainsi que Cap Ciné qui ont permis l'aboutissement d'actions pédagogiques.

Une résidence d'artiste a été proposée conjointement avec le Lycée Viticole en janvier 2017. Un rendu des travaux réalisés a été fait à travers une exposition photographique « L'art d'être nous ».

ATELIER DE CRÉATION MULTI-MÉDIA

L'inauguration de ce nouveau dispositif initié en octobre 2015, se poursuit à travers le territoire de la Communauté d'Agglomération de Beaune Chagny-Nolay.

Le matériel et le véhicule nécessaires au fonctionnement de ce nouvel atelier a permis à l'animatrice du dispositif d'animer des ateliers à Levernois – Savigny-les-Beaune – Pernand-Vergelesses - Meursanges, Chorey-les-Beaune – Vignoles - Corberon.

LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DE LA COHÉSION SOCIALE

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



La Communauté d'Agglomération compte cinq installations sportives :

Complexe Jean Marc BOIVIN à NOLAY,
Complexe Saint NICOLAS à MEURSAULT,
Forum des Sports à BEAUNE
Complexe Jean DESANGLE à BEAUNE
Complexe Michel BON à BEAUNE
Stade GUIGONE de SALINS

Chiffres Clés :

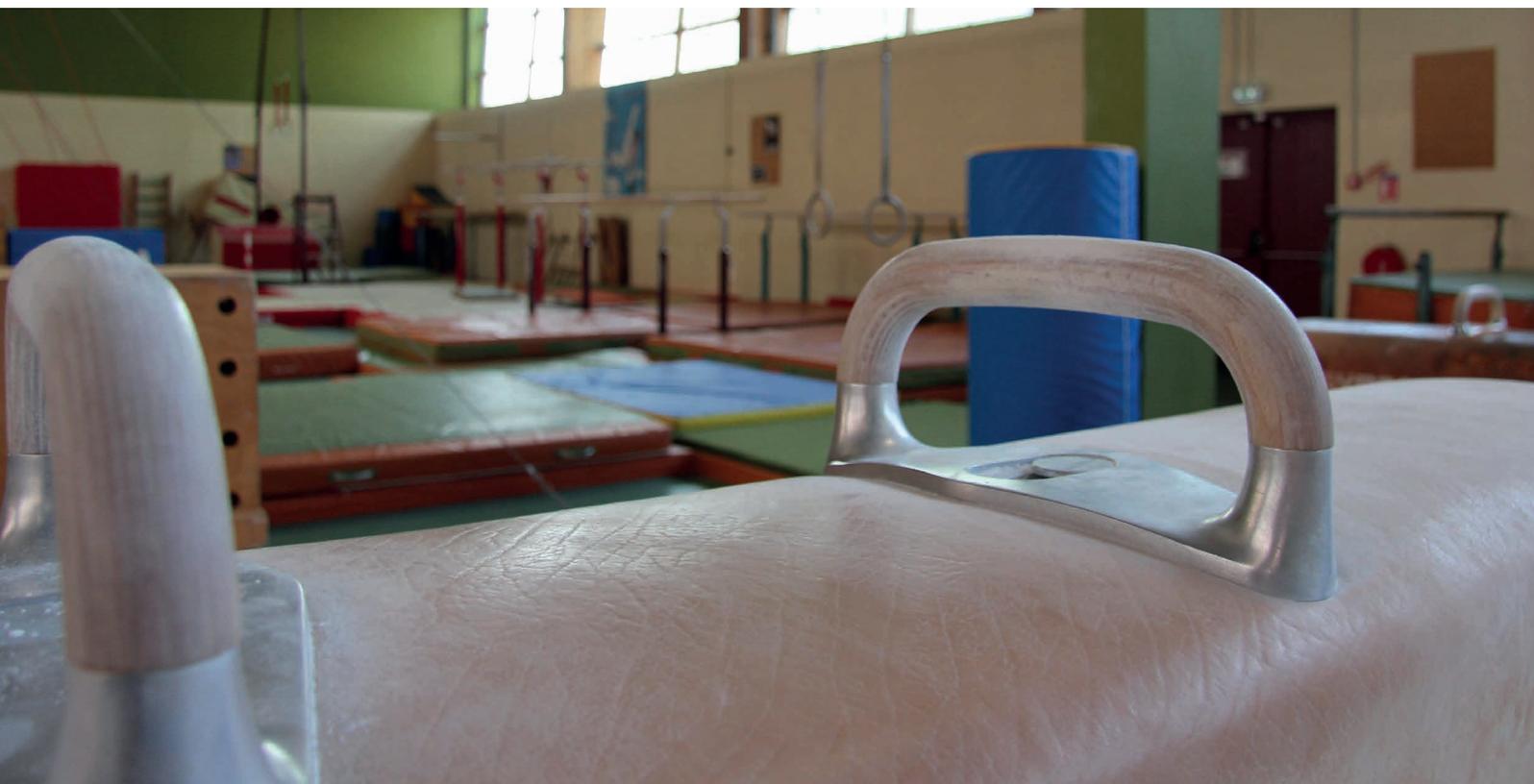
34 000 heures d'utilisations pour les associations sportives

1500 heures d'utilisation pour les particuliers

12 000 heures pour les scolaires

Quelques Travaux :

- Faux plafond de la salle Michel BON
- Rénovation des sanitaires au FORUM des Sports
- Revêtement de sol de la salle Michel BON
- Remise en état des courts de tennis au complexe Saint-Nicolas



Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com



environnement – assainissement



formations artistiques



plan climat-énergie



accueil péri-extra scolaire



environnement – déchets



transports



tourisme



sports



accueil petite enfance



développement durable



environnement – eau potable



développement économique



protection des milieux naturels

Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte & Sud
14 rue Philippe Trinquet - 21200 BEAUNE
www.beaunecoteetsud.com